

relations

mars 1988 2,50 \$ no 538

L'AIDE SOCIALE:

APTE ou INAPTES?

**Libre-échange
et
plein emploi**

La sexualité des prêtres

L'année de la silicose.

L'incroyable redoux de la fin de janvier m'a poussé à faire de bonnes longues promenades et, en rêvassant par les rues de Montréal, je me suis mis à penser au père Felix. Vous ne le connaissez pas, je pense. C'est un peu un collègue car il nous arrive d'occuper des cabines voisines lorsque des assemblées ecclésiastiques recourent à la traduction simultanée.

Têtu comme peut l'être un jésuite espagnol, ce Don Quichotte septuagénaire est devenu le défenseur le plus inattendu de l'unité de l'Europe. Il rêve en effet de faire du latin la langue seconde de tous les petits écoliers du vieux continent : il suffirait de s'y mettre, répète-t-il à ses confrères consternés, et dans quelques années diplomates et gens d'affaires, ouvriers et chercheurs pourraient se comprendre sans difficulté... et, par surcroît, ils auraient accès aux Pères de l'Église et à saint Thomas ! Vous ai-je dit que cet ami nostalgique et passionné est professeur de latin ?

Je pensais à lui, à ses souvenirs et à ses rêves, dans les rues bilingues de Montréal. Et j'entendais l'avis que le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration vient de donner au gouvernement du Québec : n'avez pas peur d'aider les nouveaux Québécois à apprendre le français, n'avez pas honte de notre langue.

J'ai l'impression que trop d'entre nous se laissent aller à regarder le français comme une espèce de souvenir de famille, attachant, un peu vieillot, qu'on se sent gêné d'exhiber « devant le monde », qu'on ne peut quand même pas imposer aux autres... une espèce de latin du Nouveau monde, en somme.

Heureusement, les enseignants commencent à mesurer le danger. C'est déjà bien qu'ils aient accepté de se faire brasser par Fernand Dumont. Mais ce n'est pas assez. Mon ami Felix serait le premier à le leur rappeler : si nos chefs politiques continuent à oublier la Loi 101, les professeurs de français deviendront bientôt gardiens de musée.

Albert Beaudry

relations

revue du mois publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité d'un groupe de membres de la Compagnie de Jésus.

DIRECTEUR
Albert Beaudry

RÉDACTRICE EN CHEF
Gisèle Turcot

SECRÉTAIRE À LA RÉDACTION
Fernand Jutras

COMITÉ DE RÉDACTION
Gregory Baum, André
Beauchamp, Julien Harvey,

Roger Marcotte, François
Morissette, Guy Paiement,
Francine Tardif.

COLLABORATEURS
Michel Beaudin, Renaud Ber-
nardin, Ginette Boyer, Ri-
chard Dubois, Yves Lever,
Annine Parent-Fortin, Jean
Picher, Jacques Racine,
Jean-Pierre Richard, Maryse
Robert, Jean-Paul Rouleau,
Henri Sader.

BUREAUX
8100, boul. St-Laurent
Montréal H2P 2L9
tél.: (514) 387-2541

ABONNEMENTS
Hélène Desmarais

10 numéros (un an): 16,00 \$
(à l'étranger: 20,00 \$)

Les articles de *Relations* sont répertoriés dans *Points de repères* et dans le *Canadian Periodical Index*, publication de l'Association canadienne des bibliothèques. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0034-3781

On peut se procurer le microfilm des années complètes de *Relations* en s'adressant à *University Microfilm*, Ann Arbor Michigan 48106, USA.

Courrier de la deuxième classe.

Enregistrement no 0143.

face à l'actualité

Consultation à Gatineau-Hull
Le fléau des disparitions
La journée des femmes

MAUVAIS USAGE DU SECRET PONTIFICAL

Vatican II a consacré tout un décret, appelé *Christus Dominus* (1965), à l'évêque et à sa tâche dans l'Église. Il n'a cependant rien dit sur leur nomination, sauf pour rappeler que les privilèges des princes ou des gouvernements de certains pays sont dorénavant périmés. En conséquence, un document dit *Motu proprio Ecclesiae sanctae* (1966) dut fournir des précisions (no 10) : « les conférences épiscopales, selon les normes qui sont ou seront établies par le Siège apostolique, doivent délibérer chaque année, avec prudence de jugement et sous le secret, des ecclésiastiques susceptibles d'être appelés à la charge épiscopale dans leur propre territoire, et proposer au Siège apostolique les noms des candidats ».

Et comme ceci ne reflétait que partiellement l'esprit de Vatican II, dont une des inspirations principales a été le souci d'écouter l'Esprit de Dieu là où il parle et de favoriser la collégialité, le pape Paul VI approuva, en mars 1972, des « Normes concernant la désignation des nouveaux évêques dans l'Église latine »¹. Le document précise *deux voies*

complémentaires de recherche des candidats à l'épiscopat : 1) périodiquement, les conférences épiscopales, ou leurs sections, se réuniront pour suggérer des noms de candidats, pour constituer une « banque » de noms recommandés ; chaque évêque demeurera libre de suggérer des additions ; 2) lorsqu'il faut trouver un remplaçant à un évêque décédé ou démissionnaire, le Siège apostolique fera lui-même, par son Légat apostolique, une enquête qui lui permettra d'arriver à une liste de trois noms recommandés, parmi lesquels le pape sera libre de choisir, sans être cependant lié par cette courte liste.

Quand il arrive à décrire cette deuxième démarche, le texte est très précis : « Lorsqu'il s'agit de pourvoir à un diocèse ou de nommer un coadjuteur avec droit de succession, le représentant pontifical demande au vicaire capitulaire, à l'administrateur apostolique ou à l'évêque diocésain lui-même, un rapport complet et détaillé sur l'état du diocèse et ses besoins. On pourra aussi interroger le clergé et les laïcs, spécialement par l'intermédiaire des organismes représentatifs établis selon les normes du droit, ainsi que les religieux » (art. 13). Et on ajoute (art. 14) : « Dans l'accomplissement de toutes ces démarches, le « secret pontifical » prescrit doit être scrupuleusement observé par les évêques, par les représen-

1. On les trouvera en traduction française dans la *Documentation catholique* du 4 juin 1972, no 1610, p. 513-515.

tants pontificaux, par les prêtres et les fidèles qui y prennent part de quelque manière, comme l'exigent la nature même de la chose et le respect dû aux personnes en cause ».

Ceci sera repris par le nouveau Code de droit canonique (1983) au Canon 377, qui ajoute que la révision de la « banque » de suggestions se fera tous les trois ans, que le légat pontifical s'informerait auprès des autorités ecclésiastiques du pays et de la région ; « s'il le juge bon, il demandera secrètement et séparément l'avis de quelques membres de l'un ou l'autre clergé et de laïcs reconnus pour leur sagesse ».

Tout cela semble bien clair. Une voie de consultation secrète pour obtenir des *noms*, une voie plus collective pour obtenir une image des *besoins* du diocèse. Pourtant, une crise vient d'éclater à ce propos dans le diocèse de Hull et elle mérite notre attention. Les faits plus importants sont les suivants : après le décès de Mgr Adolphe Proulx, évêque de Gatineau-Hull, à la fin de juillet dernier, un comité de sept membres a été chargé, avec l'assentiment évident de l'administrateur diocésain, l'abbé Michel Lacroix, de faire la consultation recommandée par les « Normes » de 1972, sur les besoins du diocèse, en vue du remplacement de l'évêque décédé. 18 000 questionnaires furent distribués dans 64 paroisses et 24 organismes du diocèse. Ajoutons qu'un précédent important existait : à la démission du précédent évêque, Mgr Paul-Émile Charbonneau, en 1973, un comité semblable avait été créé et avait produit un rapport que le représentant papal d'alors, Mgr Del Mestri, avait rendu public.

La difficulté actuelle a éclaté lorsque, le 17 décembre dernier, Mgr Agelo Palmas, pro-nonce, qui avait reçu le rapport du comité, a annoncé qu'il ne le rendait pas public, même pas pour la Conférence épiscopale canadienne. D'où une vague de mécontentement, à la fois parmi les membres du comité de consultation populaire et parmi plusieurs personnes qui avaient témoigné devant le comité. On a remarqué tout spécialement les protestations du président de la CSN-Outaouais, M. Serge Forget, du doyen de la faculté de théologie de l'Université St-Paul, le P. Achiel Peelman, de l'ancien coordonnateur diocésain de la pastorale, le P. Roger Poirier. À quoi il faut ajouter l'étonnement exprimé par Mgr Charbonneau, ancien évêque de Hull, et le souhait exprimé par Mgr Denis Robitaille, secrétaire général de la CECC : que le futur évêque de Hull puisse au moins connaître le portrait-robot dessiné par le comité de consultation.

À première vue, on serait porté à accueillir avec compréhension le refus de Mgr Palmas : « Ce sont des choses confidentielles concernant la nomination de l'évêque, sur lesquelles je ne puis rien dire »². Réponse de personne solidaire avec ses supérieurs et avec les directives claires.

Réponse de diplomate courageux, qui défend sur place les responsables lointains.

Mais est-ce vraiment une réponse conforme aux directives que nous connaissons ? C'est beaucoup moins sûr. D'abord, le rapport tenu secret par Mgr le pro-nonce ne concerne pas les noms suggérés pour le poste d'évêque de Hull ; les membres du comité l'ont plusieurs fois affirmé et peuvent le prouver. Dans ce cas, il semble évident que le « secret pontifical » des Normes, à l'article 14, ne s'applique pas, pour deux raisons : l'article 13 des mêmes Normes recommande la consultation des laïcs « spécialement par l'intermédiaire des organismes représentatifs établis selon les normes du droit », ce qui ne peut se faire sans publicité, sans connaissance par plusieurs d'énoncés et de contenus à communiquer ; ensuite, le simple bon sens permet de constater que le « secret pontifical » de l'article 14 est justifié par « la nature de la chose et le respect dû aux personnes en cause », ce qui ne s'applique qu'aux suggestions de noms propres de candidats et non pas au portrait-robot ou à la description des besoins du diocèse. Reste le Canon 377 du nouveau Code : il ne s'agit ici que de la deuxième démarche à faire, l'enquête sur les noms propres pour former la liste de trois candidats, la « terna ».

Quant au refus de communiquer à la CECC le rapport, il est plus étonnant encore, surtout lorsqu'on se réfère à la règle canadienne établie à la rencontre des évêques à Ottawa (14-18 février 1969) : « Un comité spécial de la Conférence des évêques du Canada, de concert avec le Délégué apostolique, conduirait les consultations, établirait la « terna », qui serait présentée au Saint-Siège, de qui relève la nomination »³. Puisque même la liste des noms doit être connue, à plus forte raison le rapport sur l'état du diocèse et ses besoins.

À quoi attribuer ce durcissement ? Est-ce seulement un moment d'impatience de Mgr le pro-nonce : « Vous vous mettez dans des choses qui ne sont pas de votre domaine », aurait-il répondu à un journaliste⁴. Si c'était le cas, il devrait corriger le plus vite possible sa décision. Si au contraire des directives récentes et confidentielles sont à l'origine de ce retour au secret, au-delà des exigences des Normes officielles et sans référence au Droit canonique, nous sommes devant un vrai problème d'Église : devant une contradiction évidente de la lettre et de l'esprit de Vatican II, pour qui le secret est requis lorsque des personnes pourraient être lésées, mais ne doit jamais devenir un instrument de gouvernement. ■

22 janvier 1988

Julien Harvey

2. Cité par Jacques Lefebvre, dans *Le Droit* du 18 déc. 1987.

3. Dans *L'Église canadienne* 2 (1969), p. 183.

4. Cité dans *Le Droit* du 18 déc. 1987.

CONSERVEZ RELATIONS

Protégez votre collection de 1987.

- Un volume relié, pour le lecteur qui nous fait parvenir ses 10 numéros : 18 \$ (frais d'envoi compris, si un chèque accompagne la commande) ;
- Un volume relié, quand nous fournissons les numéros de la revue : 27 \$ (frais d'envoi compris, si un chèque accompagne la commande) ;
- Un cartable : 10 \$, taxe et frais d'envoi compris.

RELATIONS, 8100, St-Laurent, Montréal, H2P 2L9 ; (514) 387-2541.

OÙ SONT PASSÉS LES DISPARUS ?

depuis deux décennies, s'est développée à travers le monde la pratique des disparitions forcées, dernière innovation des techniques répressives appliquées dans le cadre de la Doctrine de la sécurité nationale. Depuis le coup d'État survenu au Brésil en 1964, 100 000 personnes sont ainsi disparues sur le seul continent américain.

Devant ce grave abus des droits humains, les Mères de la Place de Mai sont devenues le symbole de la résistance. Sans leur courage, qui aurait pu connaître les disparitions de quelques milliers d'enfants argentins dont seulement 40 ont été retrouvés ? Inlassables, elles poursuivent leurs recherches. Elles sont la mémoire du pays et la volonté toujours présente que vérité et justice soient faites.

À Chypre, des femmes aussi se sont levées clamant leur droit de savoir ce qu'étaient devenus les 1619 manquants après l'invasion turque. À Beyrouth, en 1985, des mères chrétiennes et musulmanes ignoraient la ligne Est-Ouest, pour manifester ensemble et dénoncer les milliers de disparitions et d'incarcérations dans les prisons syriennes.

En Afrique du Sud, le Black Sash regroupe plus de 1500 femmes blanches luttant contre l'apartheid et le crime des disparitions forcées. Récemment, Madame Audrey Coleman du Comité de soutien aux parents de disparus (DPSC) informait l'ONU de la situation déplorable de 4000 enfants emprisonnés sans jugement, brutalisés et torturés ; les parents les cherchent en vain puisque, sur ses listes officielles, le gouvernement ne reconnaît détenir que 1400 enfants. On sait, par ailleurs, qu'Élie Wiesel, prix Nobel de la Paix, déclarait le 26 avril 1987 qu'il y avait probablement 9000 enfants détenus dans les prisons d'Afrique du Sud.

En Amérique latine, où la majorité des pays sont touchés par cette forme de répression, des associations de familles des détenus-disparus sont actives pour contrer ces abus au plan national. Depuis 1981, ces associations sont organisées au plan international avec la création de la Fédération latino-américaine des associations de familles des détenus-disparus (FEDEFAM).

Les objectifs poursuivis sont de retrouver et de libérer les disparus, d'obtenir que les responsables d'enlèvements, de

tortures et d'assassinats soient jugés et punis et que soient établies des normes légales et internationales qui mettront fin à ce crime.

La Fédération est à l'origine du projet d'une convention internationale sur les disparitions de personnes qui doit être présentée sous peu à l'ONU. L'existence d'une telle convention permettrait aux gouvernements d'autres États de protester contre cette pratique criminelle et, en situation de changement de régime, un nouveau gouvernement pourrait en appeler des crimes commis.

Le délit est ainsi défini : « Toute action ou omission tendant à cacher le lieu de détention d'un opposant ou dissident politique à sa famille, amis ou partisans, faite avec l'intention de réprimer, empêcher ou nuire à l'opposition ». Pour éviter l'impunité, le projet de convention établit que la disparition de personnes ne constitue pas un délit politique, mais un délit de droit commun ; que les procédures judiciaires et la pénalité qui en découle ne sont pas prescriptibles ; que les mesures de grâce, telle que l'amnistie, ne sont pas applicables ; que cette loi aura un effet rétroactif.

De nombreuses femmes du Chili, d'Amérique Centrale, du Mexique et d'autres pays font connaître chez elles et à l'étranger l'importance du projet, s'efforçant d'obtenir des appuis et de mobiliser toutes les volontés politiques possibles, pour assurer les votes nécessaires à la Commission des Droits Humains, à l'ONU.

Bien sûr, vu le manque de contrôle international, les conventions internationales ne garantissent pas l'abolition systématique de la torture et des disparitions forcées, mais elles sont un pas dans la bonne direction et un rappel, pour tous les pays, du devoir de vigilance. À cet égard, on ne dira jamais assez l'importance du rôle des associations et des ONG vouées à la défense et au respect des droits humains. À la mesure des défis qui surgissent sans cesse dans ce domaine, l'action des femmes d'Amérique latine et d'ailleurs n'a cessé de réveiller la conscience internationale. Dans la recherche des disparus, elles sont présentes. ■

Thérèse Benguerel

A CAPPELLA

au fil des ans, les manifestations entourant la Journée internationale de la femme, le 8 mars, se font de plus en plus discrètes. Quelques communiqués, quelques taches roses ici et là, quelques rencontres « entre filles » mais

1. Pour survoler rapidement l'évolution et les diverses tendances des mouvements féministes, voir l'article de Micheline Dumont, « Les féminismes contemporains », *Relations*, mai 1986.
2. Sur le marché du travail, les « cols roses » aspirent maintenant non seulement aux postes des « cols blancs » mais aussi à ceux des « cols bleus » encore jalousement conservés à travers des pratiques discriminatoires et vexatoires.

pas de grandes fêtes ou de grands concerts. L'air du temps se module dans les demi-tons...

Les cuivres retentissants qui ont déjà appelé « les » femmes, occidentales surtout, au combat du féminisme égalitaire¹ vibrent un peu moins fort : les luttes sont engagées, certaines ont déjà été gagnées, d'autres le seront bientôt, quelques-unes restent à faire² : malgré les résistances, encore honteusement fortes, on sent qu'un jour, inévitablement, les discriminations dans la loi ou l'emploi comme les écarts salariaux seront des échos du passé.

Par ailleurs, les violons lyriques qui ont tant chanté « la » femme et la « spécificité » de « l'éternel féminin » s'apaisent :

l'éloge de la différence s'est avéré une tâche plus délicate qu'il n'y paraissait, tout particulièrement sur la scène internationale. Trop de femmes vivantes, en chair et en os, ne se reconnaissent pas (ou si peu) dans ces chants de glorification de cette féminité « différente ». Plusieurs ont aussi compris les pièges de ce jeu de comparaison où l'homme³ restait toujours l'UN, les confinant à l'Autre, à ce deuxième sexe qui n'en est pas un, pour reprendre l'expression de Luce Irigaray.

Cuivres et violons, sans disparaître⁴, jouent donc en sourdine, au bénéfice de voix nouvelles qui osent l'« a cappella » et se risquent sans orchestre et parfois sans partition. Voix de femmes qui aiment les hommes autant qu'elles rejettent le patriarcat ; qui portent les enfants, dans leur corps, leur imaginaire et leur vie. De femmes qui s'appuient de mieux et en mieux sur la sororité tout en admettant qu'elle n'a rien d'automatique et ne peut camoufler longtemps les différences de classe ou de race. Voix de femmes qui prient et qui philosophent, quitte à devoir inventer les mots pour le faire. De femmes qui créent et qui produisent. De femmes qui vivent le public et le privé, dans leur intimité et dans le monde. Voix de femmes qui veulent, par amour, à la fois changer d'histoire et changer l'Histoire, comme l'a déjà magnifiquement chanté Pauline Julien.

Si de plus en plus de femmes choisissent l'« a cappella », ce n'est pas par individualisme féroce, par refus de la discipline de l'orchestre, ou par dédain des concerts à l'unisson. Les voix qui s'élèvent maintenant cherchent plutôt à retrouver des différences d'inspiration, de souffle et de rythme que les symphonies d'hier, trop parfaites peut-être, ont fait oublier.

La réalité des femmes est trop complexe pour se laisser enfermer dans une seule théorie, leurs énergies trop multiples pour être canalisées dans un seul mouvement. Dorénavant, on admet mieux que tous ces « Je » qui disent le féminin, ne peuvent toujours résonner en parfaite harmonie. Comment,

en effet, fondre en un concert unique les hurlements de douleur, les hymnes à l'amour, les berceuses, les appels au secours, les chants de ralliement, les cris de rage ou de victoire des femmes ?

Dans toutes ces variations sur les thèmes du féminin et du féministe, des désaccords, parfois profonds, se font entendre. Au point que certaines ne perçoivent plus que cacophonie dans les voix des femmes, concluant que tant de dissonances ont tué les féminismes. Plusieurs renoncent même à l'écoute de ce concert à voix multiples qui rappelle trop les aventures de la musique contemporaine, classée inécoutable...

Je préfère pour ma part croire que naît, autant dans la musique contemporaine que dans les « a cappella » de femmes, le véritable langage de notre époque. Un langage non encore maîtrisé, où il reste à articuler les liens et les différences entre « les » femmes », la femme, « le féminin », les « Je, femme... ». Et surtout un langage encore ouvert puisqu'il y manque toujours les paroles des femmes cols bleus, des femmes noires, des femmes âgées, des femmes pauvres, des femmes asiatiques, des femmes musulmanes, des femmes jeunes et nourries aussi bien par le féminisme que par sa critique... Tant et tant de femmes... ■

Francine Tardif

3. D'autant que cet homme, de fait, restait l'homme blanc, occidental... et nanti.
4. Loin de là : il se crée encore énormément de groupes de femmes revendiquant l'égalité sous toutes ses formes, plus de support pour les femmes violentées, etc. Cependant, ces groupes conservent précieusement leur autonomie et participent à des regroupements relativement souples, préservant ainsi leur autonomie et leur indépendance.

Retraite biblique de SOCABI

JE TE FERAI FRUCTIFIER À L'EXTRÊME... » (Gn 17,6)

avec Camille Bessette, Renaude Grégoire et Claude Julien, f.ch.

DATE : du 26 juin au 1er juillet 1988

HEURES : du dimanche 19h30 au vendredi 16h30

ENDROIT : Villa St-Martin,
9451 ouest, boul. Gouin,
Montréal QC H3Y 1T2

FRAIS : inscription de 65 \$ payable à l'avance à
SOCABI (20 \$ non remboursable).
Chambre et pension : 25 \$/jour X 5 = 125 \$,
payable sur place.

Information et inscription :

SOCABI

Société catholique de la Bible, 7400, boul. St-Laurent, Montréal H2R 2Y1, tél.: (514) 274-4381



DOSSIER

apte ou
inapte ?

Les assistés sociaux au confessionnal du ministère
de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

LA RÉFORME DE L'AIDE SOCIALE

par Gisèle Turcot

Exactement trois siècles après l'arrêt de Louis XIV reconnaissant les « comités des pauvres » dans la colonie, notre gouvernement autorise le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu à proposer la transformation des bureaux de l'aide sociale en centres de recyclage de la population classée inactive. Les conseillers socio-économiques prendraient le relais des bénévoles, qui jadis s'affairaient aux côtés du curé et du directeur des pauvres. Mais qu'importe : il n'y a plus de pauvres, seulement des aptes et des inaptes.

Ces conseillers auront d'ailleurs un surcroît de travail. Monsieur Paradis a une immense paroisse qui compte environ 750 000 âmes. Avec le va-et-vient à l'intérieur d'une année, elle risque d'atteindre le million non pas de ménages mais de personnes adultes et jeunes qui seront touchées par la réforme envisagée. Ça fera beaucoup de monde à passer au filtre de l'employabilité, après une évaluation initiale serrée et des contrôles prévus à toutes les étapes du parcours qui conduit à la « place du marché ». Une paroisse où il y aura des confessions fréquentes et beaucoup de monde au confessionnal !

Quelle réforme ?

La proposition gouvernementale intitulée *Pour une politique de sécurité du revenu*¹, déjà partiellement mise en oeuvre, abandonne le régime établi par la Loi de l'aide sociale adoptée en 1969. Elle préconise le reclassement de tous les bénéficiaires actuels et le classement des futurs requérants en deux catégories : les aptes et les inaptes. Elle instaure trois programmes distincts soit

le *Soutien financier* aux inaptes ; les *Actions positives pour le travail et l'emploi* (APTE) destinées aux personnes employables, disponibles ou non ; enfin, elle rend accessible aux ménages à faibles revenus le programme APPORT, *L'aide aux parents pour leurs revenus de travail*, qui inclut une compensation pour une partie des frais de garde.

« En 1961, un travailleur sur onze se trouvait en chômage (...) La précarité prolongée de l'emploi est ainsi une des causes les plus puissantes de l'accroissement de l'assistance à domicile. » (Rapport Boucher, 1963, p. 57)

Un double credo

Jamais réforme de la sécurité sociale n'a avoué aussi franchement ses préférences pour l'incitation au travail. Tout individu est en effet présumé apte non pas à travailler mais à remplir un emploi salarié à moins qu'il ou elle ne démontre son incapacité temporaire ou permanente. APTE et DISPONIBLE : nouvelle mention sur ma carte de citoyenneté.

Il n'est pas gênant, même pour des chrétiens, de penser que l'activité est le chemin normal de l'épanouissement humain, comme nous le rappelle la nouvelle rubrique « À deux voix » qui reprend le thème de ce dossier. Depuis longtemps Félix Leclerc l'a chanté : « La meilleure façon de tuer un homme, c'est de le payer à ne rien faire ». Il serait

par contre extrêmement gênant de voir proliférer les emplois précaires et mal payés, sous prétexte de mettre tout le monde à l'ouvrage, comme au temps de certains grands travaux publics des empires.

Ce qui est embarrassant dans cette proposition du ministre Paradis, c'est qu'elle repose énormément sur l'individu. Il lui faudra améliorer son employabilité, se trouver un emploi suffisamment rétribué pour garantir son autonomie financière, subvenir aux besoins de ses enfants pendant les deux premières années après leur départ du domicile familial ; il devra rester rivé à un emploi coûte que coûte pour éviter d'emprunter le circuit de l'aide sociale, dont les allocations se maintiendront nettement en-dessous du salaire minimum.

Les concepteurs de la réforme ont tellement confiance en l'individu qu'ils ne lui offriront aucun secours particulier pendant les neuf premiers mois où il osera s'adresser à cette solution de « dernier recours », le programme dit de « Soutien financier »². Attitude d'autant plus surprenante que la clientèle actuelle de l'aide sociale a des caractéristiques précises qui ne facilitent pas

1. *Pour une politique de sécurité du revenu*, Document d'orientation, Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Gouvernement du Québec, décembre 1987, 43 pages. On trouvera plus loin, dans notre dossier, quelques énoncés du document ministériel sur les objectifs et les orientations d'une politique de sécurité du revenu ainsi qu'un tableau de l'évolution des clientèles de l'aide sociale.
2. Puisque l'aide sociale n'est habituellement accordée qu'après l'épuisement des prestations d'assurance-chômage, des individus pourraient passer ainsi presque deux ans avant de recevoir

son retour sur le marché de l'emploi : les deux tiers n'ont pas terminé leurs études secondaires, et un bénéficiaire sur deux a dû recourir à l'aide sociale depuis au moins deux ans.

Pourtant, nous explique le document d'orientation, l'augmentation du nombre des assistés de l'État est attribuable à des facteurs structurels : récession de 1982, manque d'emplois, retard du Québec à s'engager sur la voie du virage technologique et négligence dans le recyclage de la main-d'oeuvre, auxquels s'ajoute même « l'assouplissement des mesures de contrôle de l'aide sociale entre 1977 et 1982 et la révision du programme d'assurance-chômage » (p. 11).

Pour le dire autrement, la politique économique de nos gouvernements, ceux de Québec et d'Ottawa, est prise en défaut, tout comme la réorganisation du travail dans les entreprises. C'est à croire que bien peu de choses ont changé : en 1961, alors qu'un travailleur sur onze se trouvait en chômage, le rapport Boucher concluait que « la précarité prolongée de l'emploi est ainsi une des causes les plus puissantes de l'accroissement de l'assistance à domicile »³.

L'abandon des seuils de pauvreté

Ce projet de réforme « propose une structure de barèmes qui permettra de maintenir un écart raisonnable entre le revenu disponible des familles dont le chef travaille au salaire minimum, et celui des ménages employables qui dépendent de l'aide accordée par l'État » (p. 25). En clair, on décide d'abandonner la notion de « seuil de pauvreté », qui a servi de référence depuis les années 1940 à l'établissement des prestations, au profit d'une méthode basée sur « un relevé des

dépenses effectivement encourues par les ménages de travailleurs à faibles revenus » : il s'agit des premiers 10 % des travailleurs et travailleuses qui gagnaient moins de 13 700 \$ en 1982 (les montants ont été indexés).

Certaines analyses prétendent qu'il existe plusieurs seuils de pauvreté et qu'il est impossible d'en retenir un qui soit réellement satisfaisant pour établir

rables, on évoque tout de suite les contraintes : cela dépend de la capacité de payer de l'État, du maintien de l'incitation au travail, de l'harmonisation avec la fiscalité, du niveau optimum de répartition des revenus. À capacité égale de payer, la réflexion est fort différente selon qu'il s'agit d'indexer les salaires de nos députés, ou de soutenir la veuve et l'orphelin.

Part du budget consacrée au logement, selon le revenu mensuel : bénéficiaires de la SSV, Montréal 1986.

Revenu mensuel	Montant moyen consacré au logement	% du revenu consacré au logement
moins de 400\$	195\$	49
401\$ - 700\$	250\$	36 à 62
701\$ - 1000\$	305\$	31 à 44
1000\$ et plus	320\$	25 et moins
Moyenne 593\$	275\$	46,37%

Source : La société de St-Vincent de Paul, Conseil central de Montréal, Rapport annuel 1986-87. Étude de 790 fiches de dépannage matériel.

les seuils de revenu minimum. Les faits sont pourtant assez éloquentes lorsqu'on fait une étude des besoins essentiels. Ainsi, à l'automne 1986, une clientèle montréalaise à faibles revenus consacrait en moyenne 46,37 % de ses revenus mensuels (593,00 \$) au paiement du loyer (275,00 \$)⁴. Que reste-t-il alors pour couvrir les autres besoins essentiels ?

Un tel abandon de la référence aux seuils de pauvreté est l'un des points les plus fondamentaux de la réforme du point de vue de la politique sociale. Il indique qu'on se préoccupe moins de la pauvreté que du chômage, et qu'une approche punitive va progressivement remplacer le respect d'un droit fondamental à une vie décente.

Nous nous sommes faits dans ce pays une haute idée de la sécurité sociale et nous l'avons associée aux programmes de maintien du revenu - on se préoccupe beaucoup de ses REÉR, de l'indexation des salaires au coût de la vie, des régimes d'assurance collective qui nous aident à pallier les mauvais risques et à maintenir nos standards de vie.

Par contre, dès qu'il s'agit d'assurer un revenu minimum aux familles démunies et aux citoyens les plus vulnérables,

Une grave omission

Une commission parlementaire se penchera sur les implications de ce que le ministre appelle « un changement fondamental du régime québécois de sécurité du revenu » (p. 17). Une omission grave devra y être expliquée. En effet, si la réforme a prévu dans le fin détail le cheminement des bénéficiaires et leur avancement au mérite selon leur coopération au programme APTE, un grand silence règne sur le sort réservé aux entreprises et aux entrepreneurs. À quelles politiques seront-ils soumis ? Quels avantages ont-ils négocié en échange de l'accueil des stagiaires en emploi ? À quelles sanctions positives et négatives s'exposent-ils, selon qu'ils se montreront aptes ou inaptes à contribuer à la formation d'une main-d'oeuvre plus qualifiée ?

Puisque le gouvernement envisage de mettre en oeuvre une politique globale de sécurité du revenu, il ne convient pas de la limiter au dépôt d'un document qui concerne une seule catégorie d'assistés. Le public a aussi le droit d'être informé sur les programmes destinés aux employeurs qui reçoivent également une assistance de l'État. Et le débat devrait, sur ce point, être soumis aux mêmes règles démocratiques. ■

une aide plus personnalisée. Chez certains, une telle mesure pourrait avoir des effets néfastes, aggraver leurs problèmes et rendre plus périlleuse la réinsertion sur le marché de l'emploi. À moins qu'on ne laisse aux « réseaux naturels » et aux agences privées la tâche de prendre en charge ces problèmes individuels...

- Rapport de la Commission d'étude sur l'assistance publique (présidée par M. Emile Boucher), Gouvernement du Québec, 1963.
- La Société de Saint-Vincent de Paul, Conseil central de Montréal, Rapport annuel 1986-87, p. 11.

MÉTAMORPHOSE DE L'ÉTAT-PROVIDENCE

par Albert Beaudry



Canapress

En introduction au « document d'orientation » intitulé *Pour une politique de sécurité du revenu*, le ministre québécois de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, monsieur Pierre Paradis, tient à rassurer le public : « le gouvernement est très préoccupé par le sort de nombreux citoyens qui subissent les contrecoups des récessions économiques et de la révolution technologique et, notamment, de l'avenir des jeunes qui ne peuvent se trouver d'emploi et qui n'ont aucune expérience de travail ».

Dès la phrase suivante, cependant, on doit comprendre que la préoccupation du gouvernement ne se limite pas aux quelque 750 000 Québécoises et Québécois qui sont actuellement bénéficiaires de l'aide sociale et auxquels on espère faire retrouver « espoir, dignité et autonomie ». Le ministre et ses conseillers pensent plus large encore. « Que ces personnes, continue

le document, se retrouvent à l'aide sociale n'est ni acceptable pour elles, ni souhaitable pour la société et pour l'État. »

Voilà bien en effet la grande question : comment sortir du virage technologique, virage accentué sans doute par la perspective d'une libéralisation accrue des échanges avec notre voisin du Sud, sans qu'il en coûte trop cher à la société et à l'État ? Deux voies se présentent. La plus efficace à long terme, mais la plus difficile, suppose qu'on s'attaque à la racine du problème de l'emploi dans une société post-industrielle. La plus facile, à court terme, transforme les pauvres en pêcheurs et pêche la foi au marché.

Malheureusement pour les bénéficiaires de l'aide sociale, le ministre québécois de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu se dit qu'il n'a pas le choix : il ne lui appartient pas de bloquer le réaganisme ou de remédier

aux causes profondes du sous-emploi et du chômage. Il se contentera donc de faire du « raccommodage » en freinant l'augmentation des coûts des programmes sociaux.

Récession et culpabilité

En 1986-87, le Québec a consacré 2,2 milliards de dollars à l'aide sociale ; c'est au moins trois fois plus qu'en 1976-77. Et ce n'est pas étonnant si l'on songe que, pendant cette période, parmi les prestataires de l'aide sociale, le nombre des personnes seules a doublé tandis que le nombre des familles augmentait de 57 %. En somme, il y a de plus en plus de gens « sur le bien-être », et de plus en plus de jeunes aussi : l'âge moyen des bénéficiaires à leur admission était de 36 ans en 1976

et il est aujourd'hui de 32 ans.

Il vaut la peine de jeter un coup d'oeil sur le tableau I, qui permet de chiffrer la courbe ascendante des « ménages » (familles ou personnes seules) inscrits à l'aide sociale. On voit tout de suite qu'au cours des années 1983 et 1984 le contingent des assistés sociaux augmente brusquement de 100 000 ménages : ce sont les retombées de la récession de 1982, avec ses fermetures d'usines et ses coupures de subventions. Une récession dont le Québec ne s'est pas encore relevé, au plan de l'emploi, comme le constate le document ministériel :

« Le nombre d'emplois créés par la reprise économique est encore insuffisant pour satisfaire tous les besoins. D'ailleurs, les qualifications des travailleurs ayant perdu leur emploi durant la récession ne correspondent plus toujours aux emplois disponibles. Qui plus est, la main-d'oeuvre québécoise manque de mobilité. » (p. 10)

On pourrait croire qu'on touche là le coeur du problème, qu'il s'agit maintenant, « maintenant » que la reprise est amorcée, de mettre en oeuvre une politique de création d'emplois, quitte à rassembler autour d'une même table les ministres responsables, les investisseurs (le patronat), les représentants des travailleurs (les syndicats), des porte-parole des assistés sociaux et des chômeurs. Mais, pour le gouvernement actuel, ce serait là faire beau-

coup trop de place à l'intervention de l'État !

Il est caractéristique de la philosophie qui inspire la réforme que, pour expliquer l'accroissement spectaculaire du nombre des assistés sociaux, on ajoute au facteur économique massif que constitue la récession des causes d'un tout autre ordre : changement de mentalité, crise de la famille, « effritement des notions traditionnelles de responsabilité familiale ou sociale ». Il faut faire attention à cette expression. Pour les auteurs du document, en effet, plus on a tendance « à faire assumer par l'État la responsabilité de pourvoir aux besoins des plus démunis », plus on estime avoir droit à une aide de l'État en cas de chômage prolongé, et moins on a le sens de la « responsabilité sociale ».

« Le chômage est maintenant chose courante et le fait de percevoir des prestations d'assurance-chômage ou toute autre forme d'aide sociale n'a peut-être plus la même connotation péjorative qui incitait autrefois les travailleurs à se chercher un emploi. » (p. 11) De là à conclure que le bon chômeur était un chômeur honteux, que l'assisté social responsable devrait se sentir coupable de sa situation, il n'y a qu'un pas : le pas de l'« incitation ».

On ne parlait pas autrement au XIX^e siècle. La société est une jungle où s'affrontent les individus et où dominent les plus forts. L'État n'a pas à s'interposer : les coeurs saignants n'ont pas

leur place en économie politique. Et les pauvres n'ont à s'en prendre qu'à eux-mêmes. Dans le langage plus feutré du document d'orientation, cela donne :

« L'État ne peut se substituer à l'initiative personnelle. Le bénéficiaire doit donc assumer la responsabilité de son intégration au marché du travail. Il doit entreprendre toutes les démarches nécessaires pour se trouver un emploi et recouvrer, le plus rapidement possible, son autonomie financière. L'État doit cependant aider, soutenir et favoriser les efforts des individus. » (p. 26)

Votre État va vous aider à prendre vos responsabilités... En d'autres mots, à des problèmes d'ordre structurel (le chômage entraîné par la révolution technologique et éventuellement par le libre-échange) on propose des solutions d'ordre individuel avec, comme ressort psychologique, la culpabilité.

Apte ou inapte ?

L'essentiel du projet de réforme s'articule autour d'un programme d'encouragement au retour au travail (APTE, Actions positives pour le travail et l'emploi) et d'un programme de supplément au revenu de travail (APPORT, Aide aux parents pour leurs revenus de travail).

LES OBJECTIFS ET LES GRANDES ORIENTATIONS D'UNE POLITIQUE DE SÉCURITÉ DU REVENU

« L'aide sociale¹ se veut un programme de dernier recours, c'est-à-dire qu'un particulier ou une famille doit avoir épuisé toutes ses ressources et avoir utilisé toutes les autres formes d'aide avant de faire appel à l'assistance sociale. À titre d'exemple, l'aide sociale ne doit donc pas remplir les fonctions d'autres organismes publics ou parapublics tels que la Régie des rentes du Québec, la Régie de l'assurance automobile du Québec ou la Commission de la santé et de la sécurité du travail. »

« De plus, l'aide sociale doit tenir compte des liens de solidarité et de responsabilité qui unissent les membres

d'une famille et ne doit pas remplacer les contributions et les formes de secours déjà existantes dans la famille. L'aide sociale, en effet, ne doit pas se substituer aux responsabilités parentales et aux obligations filiales. »

« Enfin, les prestations et les autres formes de soutien garanties par l'aide sociale ne doivent pas excéder les ressources financières dont disposent les autres personnes à faibles revenus. Il est important de réitérer que les prestations d'aide sociale et l'ensemble des avantages reliés au programme d'aide sociale ne doivent, pour aucun motif, être supérieurs aux revenus des travailleurs au salaire minimum, et ce, de façon évidente. Le nouveau système de sécurité du revenu devra également imposer aux personnes admissibles les mêmes responsabilités que celles qui incombent habituellement aux ménages à faibles revenus. » ■

1. Extrait de *Pour une politique de sécurité du revenu*, Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Gouvernement du Québec, décembre 1987, p. 17.

Tableau I
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MÉNAGES À L'AIDE SOCIALE
de 1971 à 1987 (données du mois de mars)

	APTÉS		INAPTÉS		TOTAL
1971 ¹	76 321	36,4%	133 227	63,6%	209 548
1972	81 211	39,1%	126 274	60,9%	207 485
1973	69 396	37,1%	117 849	62,9%	187 245
1974	70 679	39,2%	109 218	60,8%	179 897
1975	80 585	40,7%	116 960	59,3%	197 545
1976	89 504	40,9%	129 151	59,1%	218 655
1977	105 307	44,8%	129 794	55,2%	235 101
1978	117 987	47,8%	128 858	52,2%	246 745
1979	131 069	50,7%	127 679	49,3%	258 748
1980	151 974	53,3%	133 113	46,7%	285 087
1981	164 856	54,5%	137 457	45,5%	302 313
1982 ²	230 898	70,9%	94 558	29,1%	325 456
1983	291 320	73,4%	105 677	26,6%	396 997
1984	303 951	73,2%	111 462	26,8%	415 413
1985	309 232	72,8%	115 558	27,2%	424 790
1986	306 568	73,6%	109 768	26,4%	416 336
1987	286 622	73,4%	103 744	26,6%	390 366

1. De 1971 à 1982, les ménages « aptes » sont ceux dont le chef est une personne employable ou en chômage. Pour être considéré comme employable ou en chômage, il faut n'avoir aucun handicap et être âgé de moins de 65 ans et 2 mois. Les ménages inaptes sont ceux dont le chef est indisponible de façon temporaire ou permanente ou âgé de plus de 65 ans et 1 mois.

2. En 1982, on a modifié cette définition pour spécifier que les ménages « aptes » sont ceux dont le chef n'a aucun handicap ou a un handicap physique faible ou moyen, sans considération de l'âge. Cette modification a eu pour effet d'accroître la clientèle considérée « apte » d'environ 30 000 ménages. La clientèle considérée « inapte » est constituée des ménages dont le chef a un handicap physique élevé ou un handicap psychologique, et ce, de façon permanente ou temporaire.

Source : Fichier de l'aide sociale (Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu du Québec)

Un troisième volet fournit un « soutien financier » aux personnes jugées non employables.

L'élément le plus important de ce projet est le programme APTE, qui s'adresse aux personnes physiquement et psychologiquement capables de décrocher un emploi rémunéré. D'abord parce qu'il concerne près de 400 000 citoyens : 153 000 personnes seules, 56 800 familles monoparentales et plus de 31 000 familles biparentales. Et ensuite parce qu'il traduit en règlements et en mesures administratives la nouvelle attitude de l'État québécois face à la clientèle employable de l'aide sociale.

Les deux tiers de ces personnes sont peu scolarisées, et deux sur cinq n'ont aucune expérience de travail (pensons

aux moins de trente ans et aux femmes chefs de famille monoparentale) : « 36,7 % des bénéficiaires ont huit années ou moins de scolarité, 29,6 % en ont neuf ou dix ans, alors que 33,5 % en ont onze ans et plus. » (p. 26)

Pour encourager, le mot de passe est plutôt « inciter », les bénéficiaires de l'aide sociale à entrer sur le marché du travail, on veillera à maintenir un « écart raisonnable » entre les prestations qui leur seront versées et le revenu des chefs de famille employés au salaire minimum. Cela signifie, en pratique, qu'on réduit de quelque cent dollars par mois la prestation de base versée aux personnes seules et aux familles monoparentales avec un enfant. Après les neuf premiers mois, il devient possible de recevoir plus (de 75 à 83 % du revenu

d'un travailleur au salaire minimum) si on accepte de participer à un « plan d'action personnalisé » de « développement de l'employabilité ».

Ce plan d'action, établi entre le bénéficiaire et un « agent d'aide socio-économique » à l'emploi du ministère de la Main-d'oeuvre pourra prendre la forme d'un retour à l'école (programme de formation générale ou de formation professionnelle), d'activités de services communautaires ou de « bons d'emploi », c'est-à-dire de subventions salariales à l'embauche versées à l'employeur.

L'application de la réforme exercera une pression dangereuse sur les milieux de travail. Les bénéficiaires qui seront embauchés dans des projets communautaires ou qui seront appelés à faire un stage en entreprise ne sont pas couverts par la Loi des normes minimales du travail ou par le Code du travail. Quand ils vont se retrouver dans de petites entreprises non syndiquées, leur présence et leur travail vont sûrement influencer les conditions de travail et la rémunération des salariés. Dans une entreprise syndiquée, est-il impensable que l'employeur tente de profiter de cette main-d'oeuvre non protégée pour contrer le syndicat et remettre en question un certain nombre de droits acquis ?

Nouvelle organisation du travail

Nous ne sommes plus au temps de la révolution industrielle, mais nous vivons néanmoins une profonde réorganisation du travail. Notre économie est en train de se « tertiariser », c'est-à-dire que le secteur des services est en expansion constante tandis que de moins en moins de gens trouvent à s'employer dans l'agriculture ou dans l'industrie.

Sous le coup de la compétition internationale et de l'informatisation des machines-outils, les industries de transformation engagent quelques dizaines de travailleurs là où on en aurait employé plusieurs centaines dans les années 50. C'est pourquoi on nous répète que c'est la petite et la moyenne entreprise qui est la véritable créatrice d'emplois.

Mais, généralement, les emplois dans une petite entreprise sont loin d'être aussi protégés et aussi bien rétribués que dans une grande usine syndiquée. De la même façon que certaines

entreprises de confection diminuent leurs coûts de production en exploitant le travail au noir des couturières à domicile, la grande industrie se donne une flexibilité beaucoup plus grande en accordant des sous-contrats à un réseau de petites entreprises satellites. C'est ce qu'on appelle maintenant le modèle japonais. Ce sont évidemment les employés des petits ateliers qui font les frais de la souplesse du système.

En obligeant les assistés sociaux et les assistées sociales déclarés « aptes au travail » à accepter des emplois au salaire minimum, on crée tout un bassin de main-d'oeuvre bon marché pour les petites entreprises du secteur tertiaire et pour les ateliers-satellites des grandes entreprises.

Formation et recyclage

Il y a déjà un bon moment qu'on a relié le chômage à la faible scolarité et à la déqualification professionnelle. Et, s'il est indispensable d'intervenir dans ce domaine, l'expérience acquise ces dernières années devrait inspirer quelque prudence. Le domaine est très vaste. Quand on parle de formation générale et professionnelle, il ne s'agit pas de « cours du soir » mais d'un retour aux études à plein temps.

La plupart des commissions scolaires où on a mis en route des programmes de ce genre affichent un taux de succès relativement faible. Probablement à cause de leur caractère improvisé. On donne aux nouveaux étudiants l'impression qu'ils pourront se donner rapidement une formation de niveau secondaire grâce à un apprentissage individualisé. En fait, on leur propose un programme découpé en « projets » et, faute de support pédagogique adéquat, on les laisse pratiquement à eux-mêmes. L'étudiant est évalué au départ et on mesure son progrès au nombre de projets qu'il arrive à réaliser.

La formule est acceptable et donne souvent de bons résultats quand on a affaire à des adultes bien motivés, qui sont revenus aux études sans céder à une contrainte extérieure. Mais dans le cas des plus jeunes, on arrive à 60 et 70 % d'échecs. Des échecs d'autant plus cuisants qu'ils sont vécus comme une défaite personnelle. Trop souvent, au lieu de redonner aux jeunes étudiants confiance en eux-mêmes, on les accule à l'autoculpabilisation.

Prenons ensuite le cas des femmes chefs de famille monoparentale qui ont



Les nouveaux emplois : précaires et mal payés.

essayé de retourner aux études. Le nombre d'abandons est très élevé. Le problème du transport, la difficulté de trouver des services de garderie, le peu d'espoir de décrocher un emploi au terme du cours d'études minent la motivation. Sans compter que tout coûte plus cher parce qu'on a moins de temps pour travailler à la maison ou pour magasiner les aubaines. On peut écraser les gens en leur imposant de se recycler dans de telles conditions. L'enjeu est important, mais la clientèle visée interdit l'improvisation.

L'État-providence

La réforme proposée par le ministre de la Main-d'oeuvre est une réforme « défensive », au plan économique, en ce sens qu'elle réagit aux tendances du marché du travail pour les avaliser. Il s'agit de se couler dans le courant. Or les tendances de la nouvelle organisation du travail sont la dualisation et la précarisation.

Dualisation : tendance à la division du salariat en deux groupes, entre lesquels l'écart de rémunération est considérable : et les formules prévues pour réintégrer les assistés sociaux au marché du travail vont encore ralentir la hausse du salaire minimum et augmenter la compétition entre les travailleurs les moins protégés.

Précarisation : tendance au développement d'emplois instables et temporaires, pour lesquels le gouvernement

est disposé à subventionner la petite et la moyenne entreprise, sans poser de question, sans trop vérifier si les stages de formation donnent une formation et si les travaux communautaires ne font pas disparaître des emplois salariés.

En soi, c'est évidemment une bonne chose que d'encourager les gens à entrer sur le marché du travail et à devenir autonomes, mais sans une véritable politique de l'emploi, la réforme Paradis s'attaque aux symptômes plutôt qu'aux causes réelles du chômage. Les causes réelles font corps avec une politique économique qui a traditionnellement privilégié les variables monétaires plutôt que l'emploi, qui impose une austerité croissante aux salariés et qui abdique progressivement les droits du Québec et du Canada à déterminer une politique nationale d'investissement.

Replacée dans le contexte du rapport Macdonald, des accords de libre-échange, du rapport Forget et de la nouvelle politique fiscale du ministre Wilson, la réforme Paradis vise à décourager le recours aux services de l'État-providence.

Mais le malheur des uns fait le bonheur des autres. En créant du jour au lendemain un vaste bassin de main-d'oeuvre bon marché, en subventionnant les entreprises par un programme de subventions salariales à l'embauche, le gouvernement du Québec se coule dans le système libéral nord-américain. On resserre les budgets de l'aide sociale en augmentant l'aide directe et indirecte aux entreprises et aux mieux nantis. L'État-providence n'est pas mort : il a seulement changé de pupilles. ■

à deux voix

La réforme Paradis, le rapport de la commission Rochon et les nouvelles politiques fiscales du ministre Wilson relancent un débat de fond : revenu minimum garanti ou création d'emploi (ce sont les euphémismes qui désignent généralement les politiques destinées à gérer le bien-être social et le chômage). Faut-il mettre l'accent sur l'aide à distribuer ou sur la planification économique requise pour coordonner l'emploi ? État-providence ou État-gérant ? Le débat divise les économistes, mais aussi les sociologues et les éthiciens : l'aide sociale accroît-elle la dépendance ? « désincite »-t-elle les travailleurs éventuels ? Dans la tradition de l'Église, le travail n'a pas seulement une valeur économique, il a aussi une valeur éthique : il permet à la personne de se réaliser, de se construire. Signe d'injustice, source de dépendance et occasion de désœuvrement, le chômage est « toujours un mal » et peut prendre les dimensions d'une « véritable calamité sociale », surtout quand il frappe les jeunes. C'est ainsi que Jean-Paul II n'hésite pas à écrire que « pour faire face au danger du chômage et assurer un travail à chacun, (l'État et les grands partenaires sociaux) doivent pourvoir à une *planification globale* » (Encyclique sur le travail, 18,2). Ce n'est pas très différent de ce qu'on appelle une politique de plein emploi.

Peut-on entièrement créditer à l'emploi toute la valeur éthique du travail ? Ce sont les manufactures qui ont imposé, à travers le salaire, la distinction tranchée entre travail et non-travail. Lentement mais sûrement, l'emploi salarié est devenu synonyme de travail alors que soins aux enfants, entretien domestique, bénévolat ou activité libre et gratuite sombraient dans les limbes du non-travail. Pourtant, reconnaître que le travail est une donnée essentielle à la réalisation de la personne humaine nous oblige-t-il nécessairement à prendre tous les moyens pour lutter contre le chômage ? Pourquoi serait-il éthiquement plus acceptable d'occuper un emploi peu sûr et mal rémunéré ou de gagner, largement, sa vie dans une usine d'armes destinées à l'exportation que de consacrer bénévolement son temps à la promotion de la démilitarisation ou d'un meilleur développement international ? Plus que le chômage, la véritable calamité ne serait-elle pas la misère, que ce soit celle des assistés sociaux, des chômeuses ou des travailleurs condamnés au salaire minimum ? Ne serait-elle pas plutôt le mépris qui frappe ceux et celles qui ne peuvent fièrement brandir leur chèque de paie et qui ne voient jamais reconnaître leur travail, que ce soit au foyer ou ailleurs ? Je ne crois pas que tout salaire entraîne l'émancipation. Tomber au chômage peut signifier drames, désespoir, dévalorisation, dépendance ; être forcée de se soumettre aux lois du salariat aussi.

C'est vrai, l'emploi n'est pas tout. Dans sa lettre sur le travail, Jean-Paul II insiste sur les dommages que cause à la famille et à la société le fait que les deux parents se trouvent contraints de prendre un emploi pour assurer le bien-être et l'éducation de leurs enfants. Chez nous, les politiques de plein emploi sont aussi contestées par des groupes et des penseurs qui remettent en question l'idéologie productiviste qui anime notre société. Par exemple, on revendique de pouvoir vivre plus sobrement, à contrecourant de la consommation luxueuse et des loisirs dépendieux correspondant aux standards nord-américains ; on fait valoir qu'une croissance économique fondée sur l'industrie militaire et sur la destruction de l'environnement appauvrit en réalité la génération future ; cet « anti-yup-pisme », héritier de la contreculture des années 60, défend un style de vie alternatif qui répondrait aux aspirations des « nouveaux mouvements sociaux ». On conteste donc le plein emploi pour des raisons économiques (le gaspillage) et éthiques (la qualité du travail et son sens). Toute la question est de savoir, d'abord, si une économie non productiviste peut fonctionner et, ensuite, quelle est la force réelle de ces mouvements sociaux : entre les rêves d'une élite et la volonté politique de la population, c'est la réalité du chômage et de la misère qui s'impose et qui urge. En un mot, faut-il être intellectuel pour s'opposer au plein emploi ?

Monsieur Paradis a déjà répondu à la question. Si tout cela n'était qu'élucubration d'intellectuels, il ne se serait sans doute pas senti obligé de mettre en place une politique aussi dure de retour au travail. Ce partisan du plein emploi par la seule augmentation de l'offre de travail a compris que, s'il n'imposait pas des mesures coercitives féroces, s'il ne parvenait pas à couper toute échappatoire, un nombre important de personnes « aptes au travail » refuseraient les lois de « l'employabilité » et préféreraient « faire autre chose » de leur temps, de leur énergie. Au ras du sol, chez ceux et celles que l'on appelle les-gens-ordinaires et dont on refuse trop souvent de reconnaître l'intelligence, on a déjà compris les pièges de l'emploi-à-tout-prix. On ne veut plus perdre sa vie à la gagner. On veut travailler, oui, mais pas à n'importe quel prix ni à n'importe quoi. Et si on ne sait pas encore « si une économie non productiviste peut fonctionner », on a durement appris qu'une économie strictement productiviste mène au gaspillage, à la dualisation et à la misère. Humaniser le travail en le distinguant de l'emploi peut difficilement coûter plus cher...

par Albert Beaudry et Francine Tardif

1948 : l'affaire de la silicose

LE SANCTUAIRE FRACASSÉ

par Jean-Pierre Richard



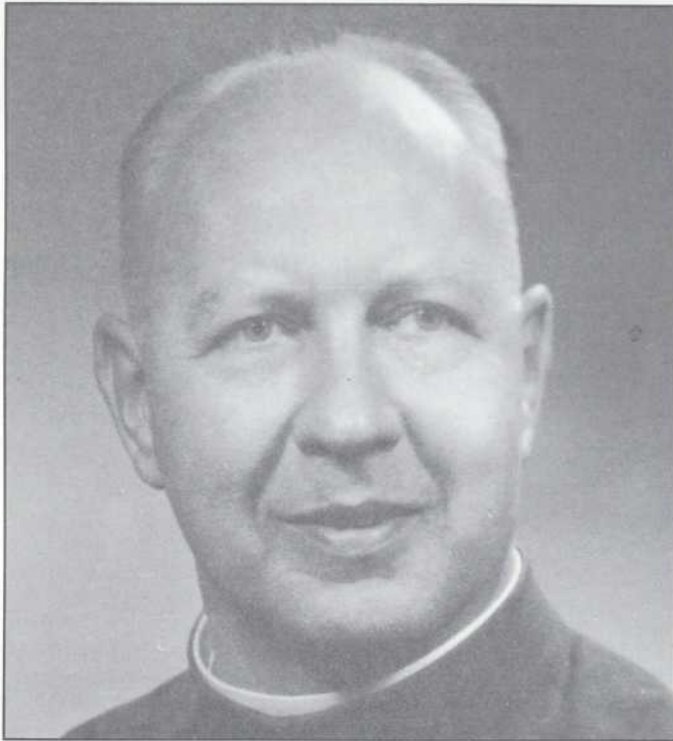
Saint-Rémi d'Amherst : « la Mine d'en haut »

Il y a exactement quarante ans, la livraison de mars de *Relations* publiait un long reportage sur les victimes de la silicose à Saint-Rémi d'Amherst : reprise par *Le Devoir*, l'affaire de la silicose allait mobiliser le milieu des affaires, le gouvernement provincial, les autorités de l'Église. Jean-Pierre Richard, journaliste au réseau TVA et notre collaborateur régulier, est né à Saint-Rémi.

Sa haute taille dans la foule m'avait frappé. Sans doute avais-je ajouté une ou deux coudées à sa taille parce que nous étions à Saint-Rémi, sur le modeste parvis de l'église et que nous fêtions le centenaire de la fondation de cette paroisse des Laurentides, pour longtemps inscrite dans les *Relations*. Nous étions en juillet 1986. Il était en aube comme les autres officiants et, comme eux, mêlé aux gens qui pénétraient dans le petit temple, ce samedi après-midi, pour la célébration d'une messe à la mémoire et pour le repos des défunts et victimes de la mine de kaolin de mon village natal. La télévision d'État avait installé ses câbles partout et rapetissé l'église de moitié. Elle se donnait ainsi de la perspective et réussissait parfaitement à créer les sortilèges du présent, si nécessaires pour redonner aux êtres et aux choses leur mesure exacte. Car le passé vit à Saint-Rémi et rejoint les gestes de l'évêque de Reims qui, pour toujours, dans la peinture naïve qui surplombe le maître autel, baptise Clovis sous le regard de sa mère Clothilde et fonde la France chrétienne. Mais je crains l'homme d'une seule peinture car il risque de perdre le sens des perspectives.

J'ai donc revu le père Jean-d'Auteuil Richard chez lui à Montréal, plus d'un an après le centenaire, pour lui parler du numéro de mars 1948 de la revue *Relations* dont il a été le directeur-fondateur. Plus d'un an car c'était l'hiver ; quelques jours avant son anniversaire. Il est né en Saskatchewan, le 11 janvier 1906, dans un endroit qui s'appelle Richard et qui avait été fondé par son père. Ce n'est qu'à la fin du second interview qu'il a été question de son père mais, avec le recul, le paysage de la grande plaine s'impose et obtient la présence.

Émile Richard était un brasseur d'affaires, un bon Canadien français du Québec, qui est apparu à Winnipeg en 1879. Avant le chemin de fer, de me préciser son fils. Quand on y pense un peu, le détail a de l'importance car s'être établi dans les Prairies avant le chemin de fer est le signe du vrai pionnier. Il était jeune, il a connu Sitting Bull et Louis Riel. Au moment de la naissance de son fils Jean, Émile Richard exploitait un ranch de quatre à cinq mille acres, à environ 200 kilomètres de l'actuelle Regina ; il vendait des bêtes à cornes et des chevaux aux milliers d'immigrants qui affluaient dans les



Paul Hamel

Le Père Jean-d'Auteuil Richard, S.J.

grandes plaines désormais traversées par un réseau de chemin de fer dont l'édification se confond avec celle de l'État fédéral canadien.

C'est donc sur un monde en construction — un monde où il y avait de vrais cow-boys, me dit-il — que Jean Richard ouvre les yeux. C'est aussi un monde où il n'y a pas d'école. Sa mère, Arthémise d'Auteuil, enseignante née à Rivière-Ouelle, lui fait les premières classes à la maison. Il faut croire qu'elle avait de la méthode et du talent car il se retrouve jeune au Collège des Jésuites d'Edmonton dont il sort bachelier ès-arts (Université Laval), à dix-sept ans et demi. Il hésite entre la médecine et la Compagnie et choisit. Il part donc pour Montréal où il entre dans la communauté au noviciat du Sault-au-Récollet.

La survivance

Mais nous n'allons pas quitter les Prairies sans jeter un rapide coup d'oeil sur ce vaste territoire. Jean-d'Auteuil Richard est né au Canada français. L'Ouest politique s'était édifié pour l'Ontario et à son image, contre un Québec qu'on identifiait pratiquement à l'aire d'influence de Mgr Ignace Bourget. C'est oublier Émile Richard et son ranch. Et ses deux frères, Auguste et Eugène, qui sont revenus au Québec et y ont fait fortune dans une entreprise de confection. L'initiative dans la mise en valeur nous échappait là aussi. Émile Richard s'abonna au *Devoir* dès 1910 et participa à la survivance. L'Église universelle qui parlait latin à tout le monde pouvait passer les frontières politiques établies par Ottawa et créer des réseaux pauvres mais indépendants qui étaient la nature même du Canada français.

Le premier regard que jeta le jeune Richard sur le Montréal de 1923 est un indice de la carrière qui s'ouvre à lui. C'est une ville anglophone qu'il découvre, dont la majorité est

pourtant francophone. Les services publics y fonctionnent en anglais, c'est la langue de leurs propriétaires. Jean-d'Auteuil Richard ne fut ni le premier ni le dernier à voir se dissiper dans l'espace d'un regard le sanctuaire ruraliste où notre âme collective avait trouvé refuge pendant plus d'un siècle.

De son arrivée à Montréal à la fondation de la revue *Relations* il s'écoule dix-huit années au cours desquelles il fait le cours de philosophie et de théologie, est ordonné, voyage et étudie à l'étranger (Paris, Rome, États-Unis), confronte ses expériences. Dans les « Nouvelles de la Province du Canada français » de décembre 1982, il a dressé le sommaire suivant de la genèse de *Relations* :

- Une idée (1930-1939)
- Un projet (1940)
- La réalisation (1941-1948)

« Cette revue de grande classe comblerait ce que nous estimions une grave lacune dans l'éventail des activités apostoliques de la Province du Bas-Canada¹. » Voilà ce qu'il écrit pour le coeur du projet. Quant au milieu où devait oeuvrer cette revue axée sur les questions sociales, il dit qu'il était caractérisé par un manque de rigueur et de réflexion : « on laissait les choses aller ». La crise économique avait amorti le climat social ; les gens s'étaient longuement débattus et la prospérité mettait du temps à atteindre la vie quotidienne de la majorité.

Une grosse pierre blanche

La revue fut un franc succès et atteignit bientôt 15 000 exemplaires par mois. C'était beaucoup, surtout si on replace ces chiffres dans le monde de sous-équipement et de pénurie qu'était le Québec d'alors. Dans sa huitième année, en mars 1948, *Relations* publia le grand article du Franco-américain Burton Ledoux sur la mort par silicose d'une cinquantaine d'hommes à Saint-Rémi d'Amherst. Ce texte provoqua un scandale énorme et marqua d'une grosse pierre blanche l'histoire sociale du Québec.

En publiant l'article de Burton Ledoux (21-8-1893 — 23-10-1979), la revue ne faisait qu'être fidèle à la mission qu'elle s'était donnée. La revue avait beaucoup parlé des services publics, de l'électricité notamment, dont la première nationalisation date de 1944. Dans l'éditorial qui coiffe l'article de Ledoux « Les victimes de Saint-Rémi sont nos frères », le père Richard dit que la revue veut « rendre témoignage à la vérité », que « l'opinion publique a le droit de savoir et de se faire écouter » et que « les chrétiens, ceux en particulier qui veulent faire entrer dans les faits la doctrine de l'Église, ont le devoir de prendre l'initiative en dénonçant les abus... » Langage neuf même pour certains secteurs du clergé qui, au moment critique de l'affaire, disaient au père Richard que l'Église se devait certes aux pauvres mais qu'il fallait bien reconnaître que c'est souvent avec les gens qui ont du bien que l'on réussit à faire le bien.

Prendre l'initiative. Langage neuf dans le Québec de 1948 car le père Richard réclamait d'urgence une solution. Le cas de Saint-Rémi posait, selon la revue, un problème d'envergure nationale. « D'autant plus urgente que l'exploitation intensive des vastes gisements de minerai de fer de l'Ungava menace

1. Nom de la province canadienne de langue française jusqu'en 1964.

de multiplier au delà de toute imagination les ravages de cette maladie, avec son cortège de ruines physiques, morales et sociales. Nous ne pouvons oublier que, parmi les responsables du scandale de Saint-Rémi, se trouvent des financiers qui se sont taillé dans les solitudes nord-québécoises un riche domaine où ils régneront en maîtres... »

Le Québec de 1948 était en profonde mutation. Il s'en allait aux urnes en juillet pour donner sa première vraie victoire à l'Union nationale de Maurice Duplessis, après avoir éliminé les nationalistes radicaux du Bloc populaire. Ce pays qu'on appelait toujours la Province, se dotait cette année-là d'un drapeau qui alliait les lys de France à une croix blanche évoquant autant la neige que la religion. L'Union Jack allait flotter encore longtemps sur le Sun Life Building à Montréal et accrocher le regard de nombreux jeunes qui débarquaient dans la Métropole en se disant qu'ils étaient des immigrants dans leur propre pays. C'est eux qui avaient dit non massivement à la Conscription durant la guerre et qu'on avait revêtus d'uniformes anglais contre leur gré.

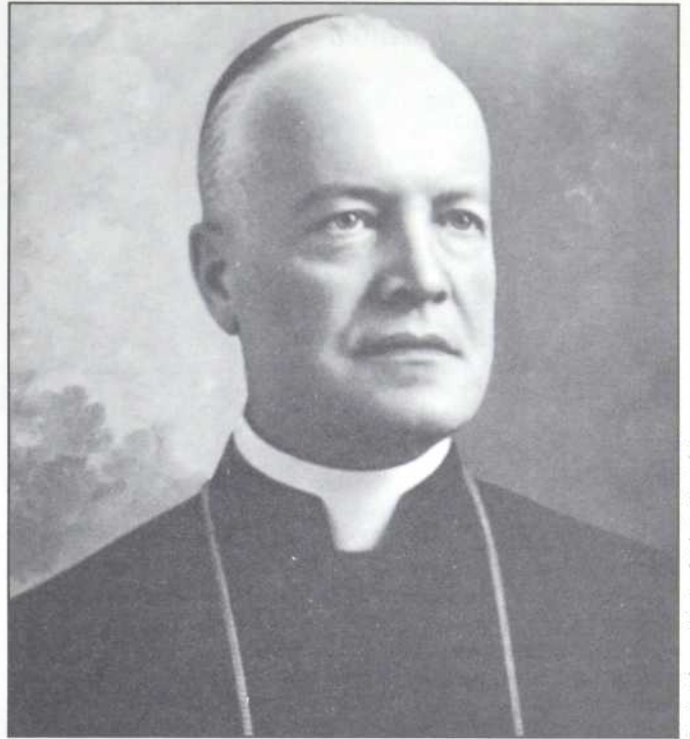
La mutation affectait l'économie où la majorité des capitaux était passée des mains des Britanniques à celles des Américains, changement qui allait permettre à Duplessis de négocier, en bon chef indigène, entre la rue Saint-Jacques de Montréal, Bay Street de Toronto et Wall Street. Et d'en tirer profit pour un petit peuple qu'il menait à la baguette.

Dans un monde qui leur fermait la porte de leur propre pays, les francophones du Québec firent l'unité autour d'un catholicisme conservateur qui aimait se reconnaître dans le refuge ethno-centriste que constituait l'Union nationale triomphante. Dans l'Église, deux tendances s'opposaient à ce courant majoritaire aux vues courtes et réalistes : les libéraux dont le leader était Mgr Joseph Charbonneau et les radicaux de la doctrine sociale de l'Église (souvent frottés de corporatisme) qu'on retrouvait à *Relations* qui, en 1948, portait encore la marque de l'École sociale populaire du père Joseph-Papin Archambault. Ces deux tendances allaient être mises en échec durant l'affaire du kaolin de Saint-Rémi et celle de l'amiante qui en est une conséquence directe. En 1948, le monde occidental s'installait dans la guerre froide : les Soviétiques procédaient au coup de Prague, Churchill forgeait l'expression « le rideau de fer » ; Pie XII interdisait les prêtres-ouvriers en France.

La grande affaire dans le monde du business était la mise en valeur de la Côte-nord et de l'Ungava. Le ministre des Mines dans le gouvernement Duplessis, Jonathan Robison, avait annoncé, dès le 2 mars 1948, à l'Assemblée législative que le groupe minier Hollinger, auquel la famille Timmins était associée, se proposait de dépenser à lui seul 300 millions de dollars dans ces régions. Le ministre avait d'abord précisé que, pour 1947, la production minière québécoise avait atteint le niveau record de 111 millions de dollars. Ce qui donne une idée de l'importance des enjeux.

Les financiers du Québec qui étaient associés à ce vaste mouvement de mise en valeur des régions vierges étaient principalement Noah Timmins et sa famille. Au moment de la parution du numéro de mars 1948 de *Relations*, ces braves gens étaient propriétaires de la mine de Saint-Rémi et actionnaires importants de la Noranda Mines.

Déjà, le Québec manquait de capitaux et devait s'adresser à Wall Street. On comprend pourquoi le numéro de la revue des Jésuites faisait vraiment problème. La revue était le moteur idéologique de l'Église dans le domaine social et ses 15 000 exemplaires mensuels, dans un Québec sous-informé et sous-équipé, constituaient un réseau d'une force qu'il fallait tâcher de discréditer. Car les médias avaient immédiatement fait écho au long texte de Burton Ledoux et d'autres jour-



Monseigneur Joseph Charbonneau

Studio Léonard/Archevêché de Montréal

nalistes s'étaient rendus à Saint-Rémi, notamment Gérard Pelletier du *Devoir*.

Ce n'était donc plus d'un simple article de revue qu'il s'agissait mais d'une campagne de presse et d'un mouvement d'opinion auquel s'étaient associés les syndicats, l'Union des cultivateurs, les synodes des Églises unie et anglicane. En fait, c'était de la position de l'Église dans la « priest ridden province » qu'il s'agissait, de la force motrice qu'elle avait acquise dans une société colonisée. Comme me le disait le père Jacques Cousineau il y a dix ans, les morts et les malades de Saint-Rémi, ces gens-là (les compagnies) s'en fichaient pas mal ; ce qu'ils voulaient absolument, c'était d'enlever à cette dénonciation le sceau de l'Église dont l'opposition constituait, selon eux, un obstacle infranchissable à leurs projets.

J'ai plié le papier

En conséquence, les compagnies minières se sont fixé deux objectifs : jeter le discrédit sur l'ensemble du numéro de mars de *Relations* en niant en bloc les faits énoncés par Burton Ledoux et surtout amener le directeur de la revue, le père Jean-d'Auteuil Richard, à se dédire. Elles avaient eu partiellement satisfaction, en mai, avec la parution dans la revue d'un long texte patronal où tout était nié en bloc, avec plus ou moins de subtilité. Avec 40 ans de recul, des phrases comme « En fait, durant les sept dernières années, aucun employé n'a contracté la silicose » (*Relations*, mai 1948, p. 132) enlèvent tout crédit à ce texte signé par les Timmins et Alphonse Raymond. Leur mise au point avait paru seule, c'est-à-dire non accompagnée d'un dédit. Ce n'était pas pourtant faute d'avoir essayé.

Le 18 avril, le père Richard avait été convoqué à une rencontre avec les patrons de la mine à l'Immaculée-Con-

ception, la paroisse des Jésuites à Montréal. Cette rencontre a eu lieu plus précisément dans la chambre-bureau que le père Provincial, Léon Pouliot, occupait durant sa visite-séjour d'un mois aux institutions de la communauté situées rue Rachel. Étaient présents le père Richard (sans avocat) ; Noah Timmins, le fondateur du groupe, et Rudolf Timmins ; leur avocat Emery Beaulieu (bleu bon teint fort bien introduit dans les milieux du gouvernement Duplessis) ; Alphonse Raymond, administrateur de Noranda Mines ; le père Arthur Dubois, ami des Raymond et professeur de leurs enfants. Les Timmins étaient d'anciens élèves de Loyola College. Le père Dubois avait participé à la rédaction du texte que les compagnies soumettaient au directeur de *Relations* pour signature. Était également présent le père Ivan d'Orsonnens, assistant du père Provincial. Et ce dernier, évidemment !

L'un des Timmins — le père Richard ne sait plus lequel — a tiré un papier de sa poche et il fut demandé au directeur de *Relations* de le publier après l'avoir signé. « J'ai plié le papier », me dit le père Richard. Mais ses interlocuteurs voulaient que la question soit réglée le jour même. Le père Richard leur répondit qu'il allait examiner le document avec ses conseillers et qu'ils auraient sa réponse sous peu. Il demandait à réfléchir et refusait d'agir sous pression.

Le papier des Timmins fut examiné avec les pères Paul Racine et Jacques Cousineau ainsi qu'avec l'avocat Jacques Perreault, qui ne manqua pas de consulter son père Antonio dont il était l'associé à son cabinet de l'Aldred Building. « Pas question » fut sa seule réponse. Réponse écrite qui fut communiquée aux compagnies le 23 avril. L'ancêtre Noah Timmins se rendit lui-même dans sa voiture déposer, entre le 18 et le 23 avril, le texte des compagnies au bureau de la revue *Relations*. Il réclama et obtint du père Richard un récépissé.

Le texte des compagnies parut dans la livraison de mai et parut seul, c'est-à-dire non accompagné du texte que les compagnies avaient aimablement soumis au père Richard. Ces textes étaient d'inséparables jumeaux dont l'un n'a pas encore vu le jour.

Les compagnies, chagrinées par leur échec, aboutirent chez Mgr Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal, qui mit toute l'affaire sous son autorité le 7 mai. Les Timmins s'étaient adressés auparavant au Provincial, le père Léon Pouliot, qui avait écrit une lettre au père Richard l'enjoignant de signer la rétractation soumise le 18 avril. Murray Ballantyne, conseiller de Mgr Charbonneau, et le père Cousineau se

rendirent chez le père Pouliot pour tenter de le faire changer d'avis. Mgr Charbonneau savait évidemment que cette affaire secouait l'opinion publique mais il avait appris par Murray Ballantyne que certains éléments dans la Compagnie de Jésus s'apprêtaient à céder aux compagnies, à tout céder. C'est donc dans ces circonstances qu'il prit l'affaire en main. Entre-temps, les compagnies avaient changé d'avocat, passant du bleu au rouge. Leur porte-parole était désormais Hugh O'Donnell, gendre de Louis Saint-Laurent, éminent avocat et, ce qui n'était pas sans importance, fort bien introduit chez Monseigneur. Il leur arrivait de jouer aux cartes ensemble au Palais.

Mgr Charbonneau confia la responsabilité de l'affaire à son vicaire général, Mgr Laurent Morin, qui fit office de secrétaire aux deux séances de travail des 15 et 17 juin, à l'archevêché. Mgr Charbonneau, qui avait la réputation d'être impulsif, avait donc pris son temps mais les compagnies pressaient les uns et les autres. L'évêque de Montréal, en vertu du droit canon, avait toute autorité sur les publications catholiques produites dans son diocèse. Il lui suffisait de l'exercer. Lors de ces séances, étaient présents Hugh O'Donnell, le père Adélarde Dugré, Mgr Morin, le père Richard et Mgr Charbonneau. Le père Richard affirme, 40 ans plus tard, que ces deux séances furent un tournant capital. Il était entré au Palais avec l'intention de se soumettre au tribunal du père.

Le 7 mai, Mgr Charbonneau avait dit qu'il mettait « toute l'affaire sous son tribunal ». Or Hugh O'Donnell, en avocat rompu aux techniques de la plaidoirie et du réquisitoire, sut confondre l'essentiel et, pourrait-on dire, le mineur pour jeter le doute dans l'esprit de Monseigneur quant à la véracité du texte de Burton Ledoux. O'Donnell, document en main, attaqua sur un mot, le mot de « crevasse ». Le paragraphe incriminé était le suivant :

« Depuis 1942, la majeure partie de la silice que la compagnie a mise sur le marché provient d'une carrière ou mine à ciel ouvert. Cette carrière est un vaste trou de forme irrégulière dans le flanc d'une colline ; on ne peut s'y rendre que par une étroite ouverture semblable à une crevasse. À l'intérieur, des murs de roc se dressent verticalement à quelque 150 pieds de hauteur jusqu'au sommet de la colline ».

Je suis allé à la carrière en 1948, j'y suis retourné au cours des 40 dernières années et la description est rigoureusement exacte. Mais en bon avocat, O'Donnell réussit à semer le doute. Après la négation pure et simple des faits les plus évidents dans la déclaration des compagnies, il fallait faire douter Mgr Charbonneau. Le texte de Burton Ledoux avait

AUJOURD'HUI CREDO

Mensuel protestant

INFORMATIONS

- vie des communautés locales
- nouvelles des Églises et des groupes chrétiens dans le monde
- œcuménisme

RÉFLEXIONS

- sur des questions d'ordre
- théologique
- pastoral
- social
- économique et politique

TÉMOIGNAGES

- la foi vécue
- dans la famille
- dans l'Église
- dans la société
- ici et dans le monde

ABONNEMENT: • un an: 12,00 \$ (10 numéros) • étranger: 15,00 \$
3480, boulevard Décarie, Montréal, QC H4A 3J5 Tél.: (514) 486-9213
Publié par l'Église unie du Canada

été rédigé en anglais, traduit par les pères Richard et Cousineau et approuvé par Ledoux lui-même qui connaissait assez le français pour juger des nuances. Le père Richard offrit à Monseigneur de faire venir Ledoux de New York pour établir la véracité du texte. Peine perdue, l'avocat des Timmins poursuivait d'autres buts.

Le Tribunal du Père

Examinant les faits 40 ans après, le père Richard ne parvient pas à comprendre. « Je n'ai pas compris que ce qui se passait était capital, que le tribunal de mon évêque, c'était ce qui se déroulait devant mes yeux et rien d'autre. J'aurais dû taper sur la table, exiger la présence de mon avocat, établir les limites de la responsabilité d'un directeur de revue, refuser de continuer et sortir. » Je lui fais remarquer qu'un clerc tapant sur la table de son évêque en 1948, au Québec ... il hoche la tête et acquiesce.

Ce jour-là, encore une fois pour lui, le sanctuaire fut fracassé. Le grand capital introduisait non seulement ses machines meurtrières dans l'espace rural mais aussi la dialectique de l'efficacité dans le saint des saints. Ce n'est que le 18 juin que le père Richard obtint du père Provincial d'avoir droit aux services en bonnes et dues formes d'un avocat. On peut croire que l'affaire était presque entendue.

Le père Richard reconnaît que son rôle dans l'affaire de Cité-Jardin, deux ans plus tôt, pouvait avoir mal disposé Mgr Charbonneau à son égard. Cité-Jardin était une entreprise coopérative de construction d'habitation à prix modérés mise sur pied pendant la guerre pour combattre la crise du logement qui accompagnait l'urbanisation sauvage. « On voulait faire une grande œuvre sociale », dit le père Richard. Encore là, il faut se replacer dans un monde — assez difficile à concevoir aujourd'hui sans les lumières de l'histoire — où l'Église occupait presque tout le champ du social. La guerre, l'évolution rapide des prix des matériaux, l'inflation, toujours est-il qu'il y avait eu du mécontentement, un groupe de dissidents s'était formé qui s'était adressé aux tribunaux. Trois dirigeants s'étaient vus accusés de malversation. Ils furent exonérés et tous les créanciers — des communautés pour la plupart — qui avaient secouru la coopérative lorsqu'elle avait eu besoin d'argent frais avaient été remboursés. Le père Richard me précise que les pères jésuites avaient mis deux cent mille dollars (1948) dans l'affaire. L'alerte avait été chaude. Dans l'attitude de Mgr Charbonneau à l'égard du père Richard, il y avait du « pas encore lui » et, peut-être, dans le for intérieur du prélat libéral : « est-ce que ce corporatiste va finir de me causer des ennuis ? »

Jacques Perreault rédigea un avis juridique pour le directeur de *Relations* sur les limites des responsabilités et de la revue et de la Maison Bellarmin advenant un procès. Mais le père Pouliot craignait que la province jésuite ne soit lessivée : il y a eu des moments où le père Provincial pleurait à chaudes larmes. L'art du réquisitoire avait été exercé là aussi. L'avocat du père Richard participa également à des séances de travail à l'archevêché, avec Hugh O'Donnell notamment. Un texte fut même rédigé, qui devait paraître en juillet et qu'aurait signé le père Richard. Une réunion capitale avait été convoquée par Mgr Morin, le 23 juin dans la soirée, au Palais. Jacques Perreault dut se décommander à la dernière minute. Son geste fut interprété comme un ultimatum, me dit le père Richard. Ce soir-là, Mgr Charbonneau prit le téléphone et signifia au père Provincial que Jean-d'Auteuil Richard devait partir. Il fut cassé de son grade et prit le train dès le lendemain



pour Sudbury. Ses amis le plaisantaient en lui disant que, comme Jean le Baptiste, il s'était fait trancher la tête. Il passa l'été à la maison de repos du Collège de Sudbury et attendit une nouvelle affectation.

La livraison de juillet contenait un texte abominable, approuvé par le père Pouliot et signé par le père Adélar Dugré, supérieur de la Maison Bellarmin, editrice de la revue *Relations*. Texte abominable. Il contient ceci par exemple : « En ce qui concerne la situation du point de vue silicose depuis 1941, une lettre en date du 1er juin 1948, du Dr Learn Phelps, médecin renommé et, depuis plusieurs années, directeur médical du Sanatorium de Sainte-Agathe-des-Monts, le Royal Edward Laurentian Hospital, atteste qu'aucun nouveau cas de silicose ne s'est développé parmi les employés ». Or, pour ne citer qu'un cas, mon père, Roland Richard, avait été déclaré totalement incapable de travailler, en 1947, après avoir travaillé des années à la mine de kaolin de Saint-Rémi, village où il est né et où il est mort de silicose.

Les compagnies avaient réussi partout, excepté à un endroit, la direction de *Relations* qui ne s'est jamais déditée. Mgr Charbonneau a eu tort de casser le père Richard. Ils partageaient les mêmes idéaux tout en prenant des chemins différents pour y parvenir. Mais les forces du conservatisme avaient su introduire le coin de la méfiance et faire céder le bloc. Mgr Charbonneau dut faire face à la seconde offensive sans ses Jésuites. Il succomba dans la crise de l'amiantose aux coups des mêmes forces qui avaient abattu les obstacles qui les séparaient du minerai de fer.

« Les Canadiens français possèdent aujourd'hui les moyens de prendre la direction de ce développement comme celui de toutes les ressources naturelles de la province. S'ils faillissent aujourd'hui à s'en servir effectivement, ils pourraient en subir, dans leurs aspirations et leurs institutions, un contrecoup encore plus grave que celui de la Conquête. »

Tel est le dernier paragraphe de l'article de Ledoux. On comprend que le texte ait provoqué deux coalitions. En fait, ce texte rédigé en anglais par un Franco-Américain, traduit en français et publié par un Canadien français de Saskatchewan et désavoué par un Franco-Ontarien nommé archevêque de Montréal en pleine guerre marque la fin du Canada français. Il marque aussi le premier essai de coalition de forces progressistes qui préfigure ce qu'on devait appeler la Révolution tranquille, acte de naissance du Québec moderne, urbain et laïcisé où l'Église est passée du niveau de la hiérarchie contraignante à celui de l'association volontaire. Mais sans le latin, le plus précieux des matériaux du sanctuaire fracassé. ■

dépêches

« J'accepte le principe de la non-intervention dans les affaires internes des États, mais il y a une exception à ce principe : les droits humains. Dans ces cas, **l'ingérence devient un devoir**. C'est pourquoi je vous dis : Monsieur le Président, cessez de torturer ». C'est en ces termes que Nolbert Bluem, ministre du Travail d'Allemagne fédérale, s'est adressé au général Pinochet, lors d'une visite au Chili. Au général qui rétorqua en lui rappelant l'Allemagne nazie, le ministre répondit : « Vous avez raison, monsieur le Président, ce sont là des faits horribles qui ne doivent jamais plus se reproduire. Cela, non seulement me donne le droit d'exprimer mon opinion, mais m'oblige aussi à contribuer à la défense des droits humains partout à travers le monde. Voilà une façon de réparer les torts. » (Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine)

Qu'attendons-nous de la police ? Les panelistes réunis pour répondre à cette question lors d'une récente « Soirée Relations » ont largement souligné et déploré l'ignorance générale qui entoure l'activité policière... ignorance qui nous amène à mal soutenir et à mal contrôler notre police. Quelques statistiques citées par le criminologue J.-P. Brodeur : il en coûte environ 1,1 million de dollars pour produire un seul épisode de « Miami Vice » alors que le budget annuel de la véritable brigade des mœurs de Miami n'est que de 843 000 — Ici, environ 15 % du temps des patrouilleurs est consacré à lutter contre la criminalité ; le reste va à la prévention, aux rapports, etc. ; par ailleurs, durant un quart de travail de 7 à 9 heures, le patrouilleur ne sera en contact direct avec les citoyens que de 60 à 90 minutes. On peut louer les vidéo-cassettes des **Soirées Relations** en s'adressant à Pauline Servant au numéro (514) 387-2541.

Le Zimbabwe, l'ancienne Rhodésie du Sud, vient d'achever son processus de « normalisation ». En 1965, Ian Smith, grâce au soutien massif de la République Sud-Africaine, avait défié la Couronne britannique et fait de son pays une « république blanche ». Quatre ans plus tard, les Noirs prirent les armes et ce fut la guerre durant dix ans, c'est-à-dire jusqu'aux accords de Lancaster House. Signés en 1979, sous la houlette de Margaret Thatcher, ces accords conclus entre Ian Smith et les deux leaders de « Front patriotique », Nkomo et Mugabe, firent du Zimbabwe le seul pays africain où les colonisateurs ne sont pas rentrés chez-eux. La nouvelle constitution prévoyait un régime ministériel après des élections libres ; 20 % des sièges de l'assemblée étant réservé aux Blancs. Mugabe obtint une confortable majorité et, jusqu'à l'échéance prévue par les

textes, appliqua sans ciller les accords qui lui avaient permis d'accéder au pouvoir. Il entame maintenant la seconde étape de l'indépendance ; guidé par sa vision du Zimbabwe moderne, il instaure un régime présidentiel à parti unique. Certains vont hurler : une autre dictature à l'africaine ! On peut en effet s'interroger sur ce qu'est une démocratie ou une dictature, mais ce qui mérite d'être souligné c'est **l'évolution zimbabwéenne** qui reste une leçon irrécusable pour la patrie de l'Apartheid. Le Zimbabwe a prouvé une fois pour toutes qu'entre une minorité de citoyens blancs et une majorité noire, la paix peut l'emporter sur la vengeance. Le rebelle Ian Smith vaque tranquillement à ses activités et les Blancs siègent toujours au parlement... après avoir cependant admis une petite mutation : la tribu blanche n'est pas plus égale que les autres. (M.M.)

Dans les rapports de la délégation canadienne de **Développement et Paix en Éthiopie**, on signale une légère note d'espoir. En effet, les membres de la délégation ont pu constater qu'au cours des dernières années quelques progrès avaient été réalisés sur la voie devant mener à l'autosuffisance alimentaire. Des barrages ont été construits et, s'il pleuvait, des centaines d'hectares de terre seraient irrigués. Par contre, d'ici là, il est urgent que les Éthiopiens puissent se procurer les semences permettant d'assurer la prochaine récolte. Développement et Paix fait donc de nouveau appel à notre générosité. Les fonds recueillis serviront à l'achat de semences et de denrées supplémentaires et au financement des projets de développement visant l'autosuffisance... Pour mieux comprendre la complexité de la situation éthiopienne, où sécheresse et guerre civile se chevauchent, on peut référer à l'article de B. Campbell et F. Tardif, « Images d'Éthiopie », *Relations*, janvier 1985.

Qui sont les laïques dans les médias ? Ce sont des « professionnels pleins de talent et de compétence qui aiment l'Église, remplis de zèle pour la mission apostolique, engagés de fait à écrire une sorte de **cinquième Évangile** ». Cette description a été faite il y a un quart de siècle par le cardinal Cushing, de Boston, lorsqu'il faisait remarquer que les journalistes de la presse écrite rédigeaient les « Actes des Apôtres » de leur époque. De nos jours, ces actes sont rapportés sur du papier, des films, des bandes et des disquettes d'ordinateur, et nécessitent une vaste armée de personnes pour assembler, interpréter, diffuser et stocker une énorme masse d'information. » (Intervention de madame Albina Aspell, présidente de l'Association de la presse catholique pour les États-Unis et le Canada anglais, au Synode sur les laïques)

EN PARLER OU PAS ?

par André Guindon

théologien, Université Saint-Paul

Une commission pastorale sur l'éthique sexuelle du clergé, créée par l'évêque de Gatineau-Hull, feu Mgr Adolphe Proulx, vient de rendre publiques ses conclusions et recommandations. Elle était présidée par le P. André Guindon, Oblat, spécialiste réputé de théologie morale et professeur à l'Université Saint-Paul d'Ottawa.

au début de l'été 1986, des allégations publiques d'abus sexuels de garçons mineurs ont été portées successivement contre un prêtre du diocèse de Cornwall et contre un autre prêtre du diocèse d'Ottawa. Devant ces faits, le regretté Adolphe Proulx, évêque de Gatineau-Hull, a décidé d'établir une Commission pastorale à laquelle il a donné le mandat d'analyser « la problématique telle qu'elle peut apparaître dans notre réalité pastorale » et de proposer des recommandations se rapportant à divers aspects de l'éthique sexuelle du clergé. Il m'en a confié l'organisation et la présidence.

Cinq commissaires (une femme, deux hommes laïques et deux prêtres) ont dirigé les travaux de cette Commission. Dix-neuf autres membres (douze personnes laïques et sept prêtres) ont oeuvré dans l'un ou l'autre de ses cinq comités. Comme Adolphe Proulx avait annoncé que les résultats seraient rendus publics, c'est dans le cadre d'une conférence de presse que, le 22 octobre dernier, la Commission a remis les résultats de ses travaux à M. l'abbé Michel Lacroix, administrateur diocésain (le siège épiscopal étant vacant) du diocèse de Gatineau-Hull.

Si les cent pages d'un rapport¹, avec ses 42 recommandations, ne se résument pas aisément, il est possible d'en présenter les points saillants et peut-être utile de les accompagner de quelques commentaires personnels.

Abus sexuel de personnes mineures

Une partie du rapport s'adresse au problème de l'abus de personnes mineures. Aux termes du *Code criminel* canadien, des allégations peuvent être portées contre un adulte qui

commet la sodomie (art. 155) ou des actes de grossière indécence (art. 157) avec une personne de sexe masculin de moins de 21 ans (art. 158). Il semble donc plus approprié de parler d'abus à l'égard de personnes mineures qu'à l'égard d'enfants. Dans le cas du prêtre inculpé de Cornwall, par exemple, tous les jeunes hommes impliqués avaient, lors des incidents, au moins 17 ans.

Un comité de juristes, présidé par Me Michel Séguin, avocat au service du contentieux du Centre des services sociaux de l'Outaouais, a rédigé un protocole juridique en treize points. Ce protocole est conforme aux stipulations et du *Code de droit canonique*, et du *Code criminel* canadien, et de la *Loi sur la protection de la jeunesse* du Québec. Peu de modifications seraient nécessaires pour que ce protocole soit également applicable dans les autres provinces canadiennes. À notre connaissance, un tel protocole n'a encore jamais été préparé au Canada. Nous avons appris récemment qu'il sera d'un précieux secours au comité qui examine présentement cette question pour la Conférence des évêques catholiques du Canada. À ce niveau, le rapport portera des fruits qui dépassent les intérêts immédiats du diocèse concerné.

Un autre comité, présidé par Mme Lyse Caouette-Brochu, fait six recommandations quant au type d'aide que le diocèse pourrait offrir aux victimes d'agression sexuelle et à leurs familles. La Commission juge irréaliste la mise sur pied par le diocèse de services d'aide indépendants, alors que de telles infractions de la part de prêtres sont relativement rares. Des services compétents sont déjà offerts par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) et par les Centres locaux de services communautaires (CLSC). Par contre, ces services existants ont devant eux plus de dossiers qu'ils n'en peuvent suivre de façon efficace et ils ont besoin de support. Toutes les enquêtes manifestent que l'abus sexuel de personnes mineures est un problème très généralisé au Canada et aux États-Unis, que c'est un problème intra-familial avant tout, et que ce problème existe au sein de la communauté catholique autant qu'ailleurs.

Il ne faudrait donc pas que les quelques cas d'infraction, autour desquels les médias font beaucoup de bruit à cause

1. *Rapport de la Commission pastorale concernant l'éthique sexuelle dans le diocèse de Gatineau-Hull.* On peut se procurer une copie du Rapport (5 \$ + frais d'expédition) en écrivant ou en téléphonant à Suzanne Robitaille, Centre diocésain de Gatineau-Hull, 119, rue Carillon, Hull, Québec, J8X 2P8, tél. : (819) 771-8391.

du statut social des accusés, nous empêchent d'identifier la nature et l'envergure du problème pastoral auquel les Églises locales sont confrontées. La Commission recommande donc que l'évêque, Pasteur des enfants de son diocèse, engage celui-ci dans une action concertée de sensibilisation, de participation et de support efficace aux organismes régionaux qui viennent en aide aux mineurs dont « la sécurité et le développement (...) est considéré comme compromis » (*Loi sur la protection de la jeunesse*, art. 38).

Célibat des prêtres

Deux autres chapitres du rapport examinent des questions relatives au célibat des prêtres : celle de sa structuration et de son évaluation chez les candidats à la prêtrise et celle de son « état de santé » chez ceux qui sont prêtres.

Un comité, présidé par le directeur du Centre de counseling et des services pastoraux de l'Université Saint-Paul, le Père Adrian Visscher, s.c.j., a examiné la question de l'éducation et de la formation des prêtres en ce qui a trait à la sexualité. Ce comité a procédé par consultation de séminaristes et d'autres personnes qu'il a jugées compétentes dans ce domaine. Il a choisi de considérer la question dans le contexte élargi d'une maturité intellectuelle, sociale, émotionnelle, morale et spirituelle de la personne humaine.

La Commission a reconnu que, parmi ceux qui se préparent à la prêtrise, les deux orientations sexuelles (hétérosexuelle et homosexuelle) se retrouvent de fait. Elle a refusé de s'engager dans une discussion théorique sur la valeur de base de l'une ou l'autre orientation. Elle a considéré que l'important est de s'assurer que l'on éduque et que l'on forme les candidats à un mode de vie où le célibat est considéré et vécu comme une valeur positive qui contribue à l'intégration sexuelle.

Parmi les nombreuses considérations et les huit recommandations de cette section du rapport, il faut souligner l'insistance mise sur l'engagement actif d'équipes de femmes et d'hommes, à l'intérieur comme à l'extérieur du séminaire, dans la formation et l'évaluation des candidats au ministère sacerdotal. La Commission estime inadéquate toute forme d'évaluation de la maturité sexuelle et pastorale de candidats qui ne tiendrait pas compte de l'avis de femmes et d'hommes ayant accompagné le candidat durant ses années de formation à la prêtrise. Le vrai test de l'équilibre d'une gestuelle sexuelle ne saurait être conduit en laboratoire. La preuve s'établit sur le terrain, c'est-à-dire dans des relations interpersonnelles qui se vivent dans des engagements communautaires précis.

Qui oserait jeter la pierre ?

Un autre comité formé de six prêtres, que je présidais, a cherché, conformément à la demande de l'évêque, à évaluer l'état du célibat des prêtres diocésains et religieux oeuvrant dans le diocèse. Il a opté pour un sondage écrit auprès des intéressés. Celui-ci fut précédé de rencontres auxquelles ont participé environ deux tiers du clergé. Ces rencontres visaient à discuter personnellement avec les prêtres des travaux de la Commission et à mettre au jour les questions que les

prêtres eux-mêmes désiraient voir poser dans l'enquête.

Avec le concours technique d'un certain nombre de spécialistes, j'ai fabriqué un questionnaire de 64 items. Ce questionnaire avait pour but de répondre à la question suivante : « Les prêtres diocésains et religieux qui exercent leur ministère dans le diocèse de Gatineau-Hull voient-ils et vivent-ils leur célibat comme problématique, à la limite comme un échec, ou comme une valeur positive qui contribue à leur épanouissement personnel ? » Pour évaluer la qualité de l'expérience célibataire du clergé, je me suis servi, comme cadre théorique, des quatre critères que j'ai exposés dans un livre récent intitulé : *The Sexual Creators: An Ethical Proposal for Concerned Christians* (Lanham, MD, University Press of America, 1986). Ces critères sont l'intégration perçue, l'identité sexuelle autonome, la communication intime et la responsabilité sexuelle. Cet instrument a des limites dont un certain nombre sont soulignées dans le rapport. Mais j'estime, avec d'autres spécialistes qui ont examiné l'instrument et les données du sondage, que les résultats obtenus constituent des approximations valides et pouvaient servir correctement le but concret que se proposait la Commission. Sur les 140 prêtres du diocèse auxquels le questionnaire a été envoyé, 67,1 % ont répondu, dont 92 % des prêtres âgés de moins de 60 ans.

Dans les conclusions générales de l'enquête, j'ai tâché de regrouper les données principales concernant les taux d'insuccès et les taux de succès de l'expérience célibataire de ces prêtres. Parmi ceux-là, deux proportions reviennent constamment : 20 % des prêtres font une expérience négative du célibat, la moitié d'entre eux de façon insupportable, l'autre moitié de façon très inconfortable. Ce groupe admet (11 % de certains et 9 % d'incertains) son incapacité de vivre sa sexualité dans le cadre du célibat tel que défini par l'Église. Un prêtre sur 50 estime avoir des comportements sexuels irresponsables.

Les taux de succès de l'expérience célibataire ne sauraient se réduire à constater que 80 % des prêtres jugent (avec, d'ailleurs, des degrés divers de conviction) qu'ils sont « continents ». Si le taux de succès est, de ce point de vue, assez élevé, les résultats positifs sont moins élevés en ce qui concerne leur liberté par rapport au choix célibataire (3 prêtres sur 4), leur capacité de vivre positivement la solitude propre à la condition célibataire (1 prêtre sur 2), l'aise avec laquelle ils expriment leur gestuelle affective (2 prêtres sur 5) et leur capacité d'entrer dans une relation intime d'amitié (2 prêtres sur 5) et, pour ceux qui ont une amitié privilégiée, de la vivre avec succès (1 prêtre sur 3).

Ces ordres de grandeur que nous avons dégagés servent de base à cinq recommandations concernant l'amélioration des services offerts aux prêtres. D'après ce que nous avons entendu dans les réunions et dans l'enquête, les prêtres discutent et entendent discuter constamment de la sexualité d'autrui, mais jamais de la leur. Les recommandations visent surtout à remédier à cet état de choses.

Quant à savoir si les taux de succès ou d'insuccès obtenus dans l'enquête sont « bons » ou « mauvais », bien astucieux ceux et celles qui nous le diront. Si l'on en juge d'après le mythe du prêtre asexuel, on sera tenté, comme certains médias l'ont fait, de jouer les scandalisés. J'estime que nous avons là une belle illustration de ce qu'on nommait traditionnellement « le scandale des faibles ». Des deux seules lettres de protestation que j'ai reçues depuis l'enquête, l'une d'elle, écrite par une dame âgée de la ville de Laval, m'accuse du grave péché de « vouloir rendre l'Église humaine ». Cela en dit long sur le docétisme qu'une certaine catéchèse n'a cessé, depuis les premiers siècles de l'Église, de perpétuer.

Si l'on en juge, au contraire, à partir des taux connus ou présumés de divorce, de séparation, de relations pré-conjugales et extra-conjugales, de promiscuité des célibataires hétérosexuels et homosexuels, ou d'inceste dans la communauté catholique elle-même, on serait assez mal venu de jeter la première pierre. Ces prêtres ne sont pas plus « mal dans leur peau » et, surtout, évitent beaucoup plus les pratiques génitales non conformes à leur engagement, que leurs concitoyens mâles. Mais faut-il juger les uns et les autres ou plutôt essayer de cerner les facteurs négatifs et tâcher d'y porter remède par des actions pastorales éclairées et concertées ?

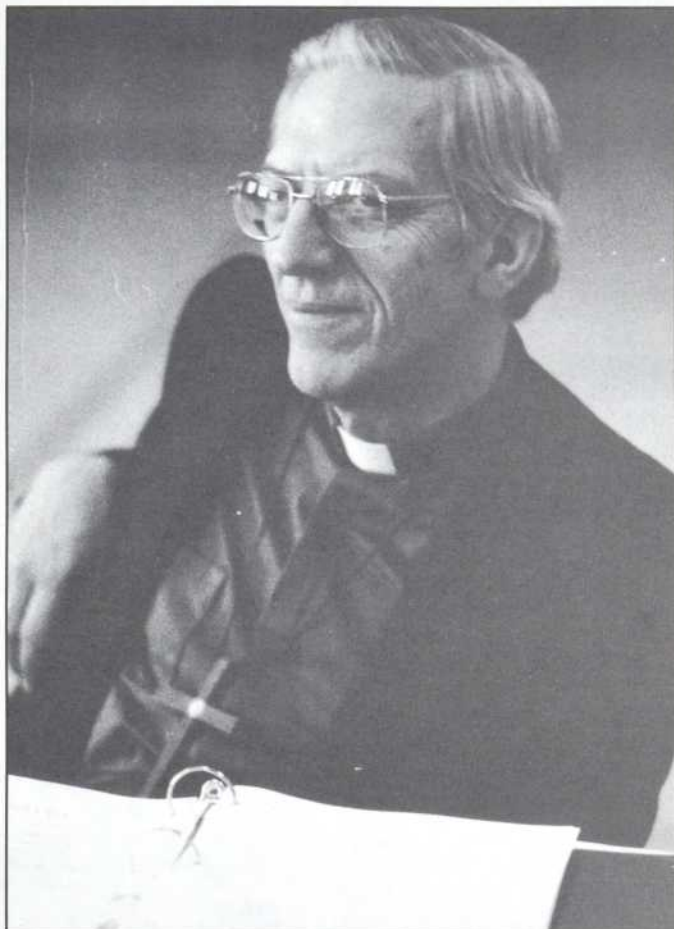
Publicité des résultats

Cette question m'amène à présenter la dernière pièce du rapport et à répondre à une objection soulevée par certains et qui était à prévoir, notamment de la part d'une faction de l'institution cléricale : fallait-il rendre publics les résultats d'une enquête qui portait sur l'expérience sexuelle du clergé ?

Au Canada, comme aux États-Unis où les premiers scandales ont éclaté publiquement vers 1984, les révélations d'actes pédérastiques de la part de membres du clergé font encore les manchettes. Et, il faut bien le reconnaître, certains évêques américains et canadiens, pris au dépourvu, ont eu des réactions de défense qui, au dire de tous les experts en communications sociales, ont souvent plus desservi les accusés que leur comportement criminel lui-même. Cela, nous l'avons lu dans des commentaires sur certains grands scandales chez nos voisins du Sud. Une douzaine de journalistes francophones et anglophones canadiens, interrogés par le comité présidé par M. Aurélien Bouchard, l'ont encore répété dans 222 pages d'interviews. À partir de ce moment, la Commission recommande donc aux évêques d'adopter une attitude de transparence et de vérité dans les questions d'information d'intérêt public et de développer des services d'information compétents.

On pourra être d'accord avec ces recommandations de la Commission, mais juger que l'enquête que nous avons effectuée auprès des prêtres ne devait pas être considérée comme une information d'intérêt public et qu'elle n'aurait pas dû être livrée au public. C'est là une question de jugement pratique qui, en effet, est ouverte à la discussion. L'évêque qui avait commandé l'enquête avait annoncé publiquement que les résultats seraient publiés. Après son décès, M. Michel Lacroix, administrateur diocésain, a décidé, avec l'appui des membres de la Commission, d'honorer cette décision de l'évêque.

Cette décision ou la décision contraire ne sont pas purement arbitraires. Elles reposent, à mon avis, sur des visions bien différentes de la place qu'occupe réellement le clergé dans la communauté chrétienne et des rapports qu'il entretient avec elle. Si l'on estime que celui-ci ne partage vraiment pas la vie de la communauté chrétienne, qu'il vit en « séparé », avec mission de la diriger de l'extérieur par sa parole et par l'exemple surhumain d'une caste préservée des faiblesses humaines (surtout, grand Dieu, des faiblesses sexuelles !), alors il fallait, évidemment, garder secrètes les failles de l'expérience sexuelle du clergé. Le clergé, lui, a le droit et même le devoir de connaître les statistiques concernant tout ce qui a trait à la sexualité des fidèles. On les cite dans les rapports épiscopaux à Rome pour expliquer la situation québécoise ou canadienne ; on en tient compte pour élaborer des stratégies pastorales diocésaines auprès des populations scolaires, des couples précérémoniaux, des familles, des



Paul Hamel

Mgr Adolphe Proulx : faire la vérité.

personnes séparées, divorcées ou veuves, des gais et des lesbiennes, ou de groupes de célibataires ; on les évoque dans les sermons, les conférences publiques et les cours d'éthique sexuelle. Mais, la sexualité des prêtres-séparés-du-monde devrait demeurer secrète et ne devrait pas faire l'objet de rapports à Rome, de stratégies pastorales diocésaines, de sermons, de conférences ou de cours !

Adolphe Proulx faisait trop partie du petit peuple chrétien, avait trop l'expérience de sa propre fragilité humaine, était trop conscient de la nécessité du support que chaque personne a des autres si elle veut vivre une vie humanisée et humanisante, pour penser que la condition sexuelle des prêtres échappe aux lois humaines normales. Si son témoignage chrétien a été reçu par tant de personnes qui l'ont connu, c'est qu'il se tenait en sa propre vérité devant Dieu et devant les femmes et les hommes de sa communauté chrétienne.

La sexualité des prêtres n'est pas plus glorieuse ni plus honteuse que n'importe quel autre aspect de l'humanité des prêtres. Elle fait partie intégrale de leur être et de leurs interactions quotidiennes. Les prêtres ne seront-ils pas d'autant plus en mesure de s'insérer authentiquement dans la communauté chrétienne que celle-ci saura accueillir généreusement leur questionnement sexuel ? Pourquoi les prêtres seraient-ils les seuls à devoir rendre à autrui ce service fraternel élémentaire ? Si ce n'était que pour nous sensibiliser à ces implications d'être Église-peuple-de-Dieu, l'exercice à laquelle s'est adonnée si honnêtement la communauté sacerdotale de Gatineau-Hull en valait la peine et mérite notre attention. ■

LIBRE-ÉCHANGE ET PLEIN EMPLOI

par Alain Parguez



Fin décembre, le comité de rédaction de *Relations* rencontrait l'économiste français Alain Parguez, à l'occasion de son huitième séjour d'enseignement au Canada. Ses propos sur le libre-échange et le plein emploi, dans la conjoncture actuelle marquée par le renforcement du libéralisme, nous ont paru si éclairants que nous les publions ici à peine condensés.

Canapress/J.F. Leblanc

En réalité, l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis vise à enraciner une politique conservatrice libérale¹. S'il n'y avait que la suppression des droits de douane, on aurait certes des problèmes, entre autres dans les domaines agricole et industriel.

L'enjeu, en fait, c'est moins cette suppression des droits de douane que l'obligation de facto pour les deux pays d'ajuster intégralement leurs politiques économique et sociale aux règles qui sont celles de la politique ultra-libérale de type américain. Ce qui veut dire que, quelle que soit l'entité qui participe à cet accord (entité fédérale ou éventuellement future entité québécoise), elle se contraint à appliquer intégralement une politique de type américain. C'est-à-dire à renoncer complètement à toute politique industrielle, à toute politique sociale, au plein emploi. Voilà ce qui est le plus grave.

Les accords du Marché commun, eux aussi, visent de plus en plus l'adaptation de l'ensemble des économies au type de politique pratiqué en Allemagne. Mais au moins y a-t-il des politiques communes. Or le type d'accord prévu avec les États-Unis *constitutionnalise*, en quelque sorte, le libéralisme économique. Ici encore, quel que soit le cadre, Canada ou

Québec, on renonce à une politique de contrôle des investissements, ce qui est vraiment exceptionnel. Deuxièmement, on accepte les règles du marché dans la plupart des domaines, notamment dans celui du travail. Il est prévu que des entreprises américaines, par exemple, pourraient faire déclarer contraire à l'accord toute politique canadienne qui irait contre les lois de la concurrence. On aura beau prévoir tous les systèmes juridiques possibles, on peut faire absolument n'importe quoi ! Car cela revient à déclarer mauvais tout ce qui est jugé contraire aux intérêts des entreprises américaines.

Cet accord, en somme, implique l'intégration économique du Canada à une société qui, pour le moment, est économiquement fragile. Si à long terme on peut admettre que les perspectives économiques sont meilleures aux États-Unis qu'en Europe, pour le moment et pour les années qui viennent

1. Professeur à l'Université de Besançon ainsi qu'à l'Institut de sciences mathématiques et économiques appliquées (Paris), M. Alain Parguez est professeur invité à l'Université d'Ottawa.

l'économie des États-Unis est extrêmement fragile. À partir de 1979, la politique économique adoptée par Carter d'abord, puis par l'administration Reagan, s'est avérée une véritable catastrophe économique pour les États-Unis. On n'a pas cessé d'avoir une redistribution à l'envers : la part des rentiers détenteurs du capital financier (banques, compagnies d'assurances, actionnaires) n'a cessé d'augmenter alors que la part du travail (et notamment des activités productives) n'a cessé de baisser. On note une tendance au fléchissement du salaire réel et, si l'on voit le rapport Bluestone-Harrisson, on se rend compte que la création d'emplois aux États-Unis s'est faite pour les deux tiers dans des activités socialement non productives et à des revenus inférieurs au revenu moyen antérieur.

Ce qui veut dire qu'on accepte de s'intégrer à l'économie d'un pays fragile, avec actuellement une politique économique déstabilisante et où il n'y a aucune perspective économique à long terme.

L'Hydro et les banques ?

J'ai eu récemment l'occasion, lors d'un séminaire à l'Université de Montréal, de parler à des partisans de Bourassa, selon lesquels l'accord de libre-échange permettrait au Québec de devenir une sorte de nouveau Koweït grâce à l'énergie électrique. C'est la thèse défendue dans les milieux d'économie à l'Université de Montréal !

Je n'y crois pas, pour plusieurs raisons. La première, c'est qu'un pays développé, comme le Québec, ne peut pas compter sur les matières premières pour assurer la survie ou la croissance de son économie. Un exemple particulièrement convaincant est celui de l'Australie. À partir de 1975, à peu près, l'Australie a systématiquement choisi de jouer la carte de l'intégration économique à l'ensemble Asie du Sud-Est avec une série *de facto* d'accords de libre-échange avec Singapour, avec Taïwan, avec la Corée, avec les États-Unis, donnant une liberté totale d'accès au capital étranger pour les investissements et renonçant à toute politique industrielle. Le résultat a été qu'effectivement pendant quelques années les exportations australiennes se sont développées. Mais actuellement, les matières premières australiennes sont contrôlées pour 80 à 90 % par l'étranger. L'industrie du charbon, notamment, est presque totalement contrôlée par le Japon.

Or on a constaté en même temps une augmentation vertigineuse du chômage, une désindustrialisation telle que le gouvernement a fini par s'en émuvoir. On a atteint dans les régions industrielles de l'Australie, en particulier dans celles de Sidney et de Melbourne, des taux de chômage qui, au début des années 80, dépassaient 15 %. Ceci parce qu'il n'y a eu rigoureusement aucun transfert de main-d'oeuvre des secteurs qui disparaissaient vers l'industrie des matières premières. Parce que les firmes qui possèdent les matières premières ont systématiquement développé des types d'investissement supprimant la main-d'oeuvre : la plus grande mine de charbon d'Australie fonctionne avec cinquante personnes. Ce sont des secteurs, en outre, où on renvoie les gens du jour au lendemain, où il n'y a aucune formation professionnelle.

2. L'Australie se réduit aujourd'hui à quelques compagnies géantes, les services bancaires sont concentrés à Sidney et Melbourne ; le pays a connu un tel déclin de son secteur agricole qu'il est forcé d'importer de plus en plus.

Par ailleurs, on ne peut pas — sauf planification de l'économie mondiale — même anticiper une croissance régulière des prix des matières premières. C'est vrai pour le pétrole. C'est vrai aussi, je pense, pour l'énergie électrique, étant donné que la croissance des prix dépend de la demande. Or la demande est extrêmement sensible aux variations de la croissance des économies nationales. Y aura-t-il une croissance suffisante, aux États-Unis, pour assurer une croissance de la demande de l'énergie électrique ? Actuellement, on n'en sait absolument rien.

Deuxièmement, ce sont des secteurs où les énergies de substitution peuvent se développer très vite, ce qui a été le cas de la production pétrolière. Troisièmement, ce sont des secteurs où les coûts en matière d'environnement sont catastrophiques.

Penser, par conséquent, que le Québec pourrait jouer à l'égard des États-Unis le rôle de la Fédération des Émirats, où l'énergie de la Baie James remplacerait le pétrole, me paraît extrêmement dangereux pour la société. Une société développée ne peut se résumer à quelques banques dans la métropole, à de grands bureaux d'ingénieurs et des barrages dans le Grand Nord — ce qu'est devenue l'Australie².

L'empire...

L'accord de libre-échange avec les États-Unis assurera-t-il la croissance de l'économie canadienne ? Je réponds : non, à moins que les Américains n'élisent Jesse Jackson à la présidence. Quand on parie sur le marché américain, on parie sur le type de politique dominant aux États-Unis, ce qui actuellement n'a rien de rassurant.

Est-ce que le libre-échange permettra d'échapper aux mesures de protection américaines ? Là encore, la réponse est clairement : non. Et dix fois non. Ceci pour deux raisons. La première, c'est que si vraiment il y a un lobby important au Congrès, aucune administration ne peut s'y opposer et l'histoire montre que les États-Unis n'ont jamais hésité à dénoncer des accords qui les gênaient. Deuxièmement, le traité est tellement lâche et la notion de dispositions entravant la concurrence est telle que — je vous l'ai dit — cela permet de faire n'importe quoi.

Prenons un exemple. Il existe une disposition, dans le cadre du Marché commun, qui permet de faire comparaître un gouvernement devant la Cour des Communautés pour toute disposition tendant à entraver la concurrence. Les arrêts de la Cour des Communautés ont successivement stipulé que toute mesure favorisant le syndicalisme dans les entreprises est une entrave au principe de la concurrence ; toute mesure prévoyant des droits spéciaux pour une catégorie de travailleurs (les femmes, les handicapés) est une entrave au principe de la concurrence.

Pratiquement, on a beau avoir des dispositifs juridiques contraignants, ils ne font que donner à des juges des pouvoirs complètement arbitraires sur la politique qui serait mise en oeuvre par le pays qui est en rapport avec les États-Unis.

Mais est-ce que ce type d'accord permettrait par ailleurs le développement de l'autonomie du Québec ? Non ; un gouvernement québécois serait aussi esclave des dispositions de l'accord que le gouvernement d'Ottawa. Au mieux, on transformerait l'entité québécoise en une entité complètement dépendante des États-Unis. N'oublions pas les projets américains visant à faire entrer le Mexique dans l'accord de libre-échange, ce qui permettrait de créer le grand ensemble nord-

américain. Or les États-Unis disent clairement que l'intégration du Mexique suppose que ce pays renonce à une politique nationale.

En d'autres mots, aucun des arguments avancés par les partisans de l'accord ne porte, étant donné, je le répète, que cet accord est beaucoup plus qu'un accord de libre-échange : c'est un accord qui constitutionnalise la politique économique mise en oeuvre par l'administration Reagan. La grosse faiblesse des adversaires du libre-échange, c'est qu'ils développent de mauvais arguments : on ne cesse de parler de l'identité canadienne (ce qui est assez vague), en oubliant qu'il y a quand même des chômeurs au Canada, et personne ne fait porter le débat sur le type de philosophie économique en jeu.

Plein emploi et reaganisme

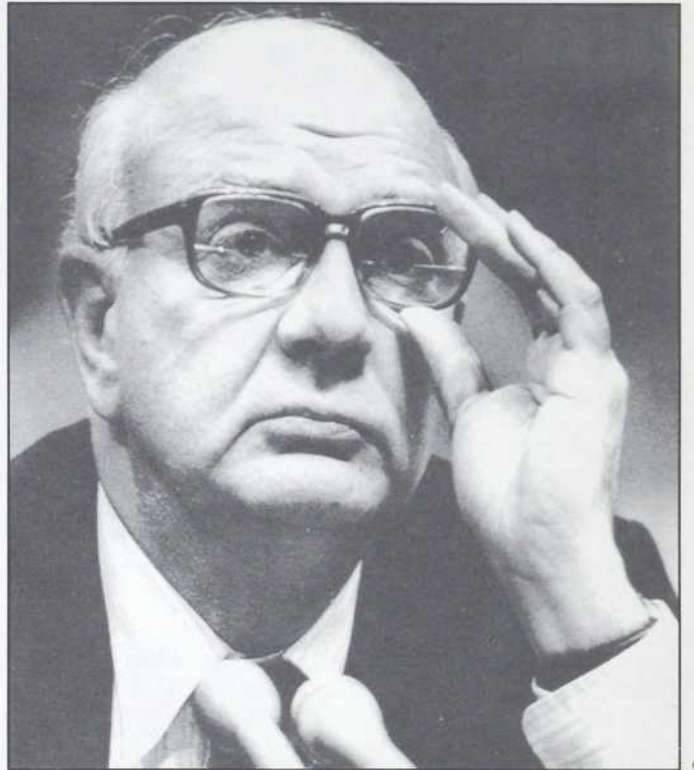
Nous sommes actuellement dans un état de crise parce que, depuis le début des années 70, on a progressivement renoncé à l'objectif du plein emploi : il y a eu une sorte de contre-révolution culturelle dans la doctrine économique et dans la politique économique et l'on a mis en oeuvre ce que j'appelle une économie de rentiers. L'exemple type, c'est ce qu'on a fait aux États-Unis à partir de 1979.

Je crois qu'une des dates les plus importantes de l'histoire politique contemporaine, c'est le moment où l'administration Carter, élue sur un programme de plein emploi, capitule et où le Président appelle Paul Volcker à la direction de la Banque centrale (la Federal Reserve), remettant ainsi la politique des États-Unis à quelqu'un qui est le mandataire des banques d'investissement new-yorkaises. Qui était Paul Volcker ? Ce n'était pas seulement un professeur d'économie politique. Paul Volcker, c'est quelqu'un qui arrive au pouvoir avec une mission très précise : faire prévaloir les intérêts des grandes banques d'investissement.

Comment en est-on arrivé là ? Comme l'a très bien montré Thomas Fergusson dans *Right Turn*³, le Parti Démocrate est actuellement financé à 92 % par deux groupes : les banques d'investissement et le secteur du Real Estate (qui investit dans la construction). Les syndicats sont pratiquement évincés du Parti Démocrate, ce qui explique son évolution à droite (c'est un peu la même chose que pour le Parti socialiste français). D'où une contradiction : la base du Parti Démocrate resté tout à fait favorable au plein emploi, il n'y a pas d'évolution à droite du public américain ; le drame, c'est que les dirigeants sont, eux, de plus en plus à droite et que Carter, privé de fonds par les financiers, doit changer de cap : Volcker arrive à la Federal Reserve avec une politique dont le but précis est de maintenir et éventuellement d'augmenter l'évaluation financière des actifs détenus par les banques d'investissement.

À partir de 1979, la politique américaine va viser à maintenir ou à accroître le capital financier, quel qu'en soit le prix pour l'économie réelle. Tout le monde savait qu'il s'ensuivrait une déflation brutale mais on voulait cette déflation pour briser les syndicats et se débarrasser des lois sociales et de la réglementation sur l'environnement. C'est la crise de 1982 qui a duré. Car les données récentes montrent effectivement la désyndicalisation de l'économie américaine et la tendance à la baisse du revenu des ménages (qui a été partiellement compensée par la croissance du crédit à la consommation).

On a pratiquement supprimé toutes les lois sur l'environnement, on a suspendu l'application des lois sociales. On assiste, en fait, à un retour en arrière de l'économie améri-



Paul Volcker : le super-banquier des USA.

Canapress

caine, qu'on soumet à « l'opinion du marché », c'est-à-dire à l'opinion des banques d'investissement, des banques commerciales et de quelques multinationales⁴.

Toutes les politiques visant à faire disparaître le plein emploi, à supprimer les obstacles au marché, c'est-à-dire visant au court terme, ne peuvent que prolonger la crise actuelle. Le problème majeur de l'économie mondiale, depuis une vingtaine d'années, c'est qu'au nom de la concurrence, dans tous les pays on vise à supprimer le pouvoir d'achat disponible par compression des salaires et des dépenses publiques. En même temps, on prétend remplacer les ventes à l'intérieur du pays par des ventes à l'étranger, ce qui veut dire qu'on crée les conditions d'une crise mondiale, étant donné que le revenu mondial tend à diminuer et ne suffira pas à absorber la production disponible.

Pour pallier cet engorgement, on a gonflé les dépenses militaires. La Direction générale de l'armement spatial française a établi que l'Initiative de défense stratégique (la « Guerre des étoiles ») du président Reagan est complètement irréaliste, d'un point de vue militaire. Mais ce programme a été le seul type de politique industrielle acceptable par la Maison blanche et par le Congrès.

En même temps, on a consenti des crédits importants au tiers monde. Ce qui veut dire que, sans l'endettement du tiers monde, la crise aurait été beaucoup plus profonde qu'elle ne l'est actuellement. Une large partie des profits des entreprises des pays développés ont en fait été financés par les

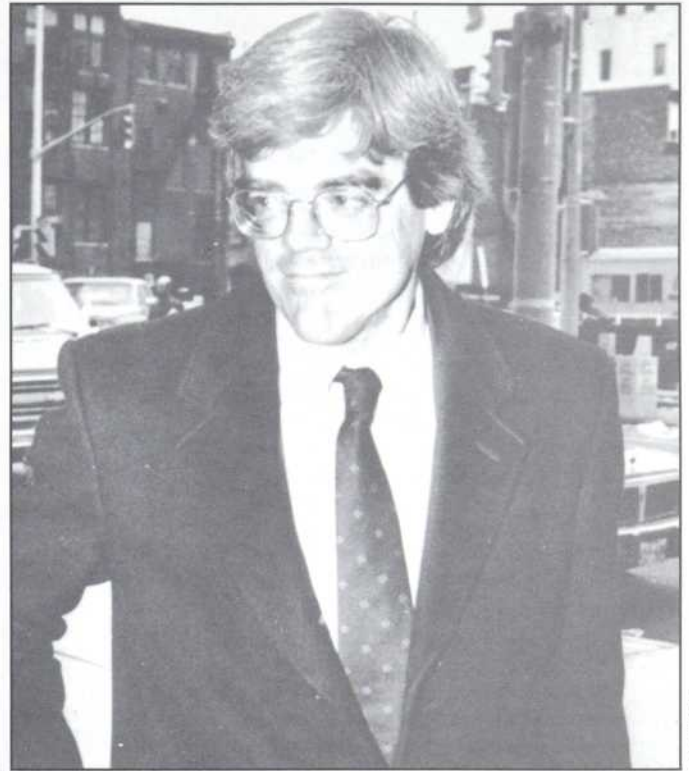
3. Thomas Fergusson, *Right Turn*, Hill & Wang.

4. À une époque qui se prétend rationnelle, l'économie est religieuse au mauvais sens du terme. Lorsqu'on dit « le marché veut », on fait prévaloir l'opinion de certains au nom d'une quelconque « raison économique ». D'ailleurs, l'un des fondateurs de la théorie de l'économie de marché, Léon Walras, croyait que l'économie pure devrait remplacer le christianisme.



Canapress

Simon Reisman : le négociateur canadien.



Canapress

Peter Murphy : son vis-à-vis américain.

crédits consentis au tiers monde. Le tiers monde s'est endetté pour le compte d'autrui, ce qui explique pourquoi la dette du tiers monde n'est pas remboursable.

Le troisième expédient qui a permis de masquer la crise, c'est la spéculation financière. John Maynard Keynes disait, dans les années 1930, que l'inflation financière est la pire des inflations : le fait que malgré une croissance faible la valeur du capital financier augmente rapidement.

Prenons le cas de l'économie française. Depuis 1980, on n'y observe pratiquement pas de croissance réelle. Or la valeur du capital financier a été multipliée par six, au moins. Alors que le salaire réel a eu tendance à baisser, la richesse réelle des détenteurs du capital financier a été multipliée à peu près par quatre. Les profits des banques, de 1982 à 1986, ont été multipliés par 300 %. Toute cette politique de libéralisation financière a permis, sur six ans, de rendre la sphère financière pratiquement indépendante de la sphère réelle. Plus l'économie réelle s'appauvrisait, plus le secteur financier s'enrichissait.

Voilà qui permet de comprendre la politique de compression des coûts salariaux. On sait qu'une telle politique, économiquement et socialement, est dangereuse. Mais plus les principaux investisseurs financiers constataient cette baisse du revenu réel du travail, plus ils en déduisaient que l'économie fonctionnait bien, plus ils pariaient sur des plus-values financières. La politique de déflation du travail est devenue un moyen de soutenir le marché financier ; de même, les politiques d'austérité budgétaire.

Prenons le déficit budgétaire des États-Unis. Voici un sujet sur lequel on raconte n'importe quoi ! Que les États-Unis aient mal composé leurs dépenses, c'est évident. Mais, en soi, le déficit des États-Unis n'est pas la cause de la crise. On peut dire que les États-Unis sont en déficit parce que l'économie mondiale est en crise. Et l'on oublie qu'une des

raisons du déficit américain, c'est l'excès d'accumulation financière en Allemagne et au Japon : si les États-Unis ne s'endettaient pas, les Japonais et les Allemands ne pourraient pas obtenir autant de créances.

Ces politiques d'austérité étaient, elles aussi, voulues par les investisseurs financiers pour maintenir le cours des titres. De plus en plus, l'économie mondiale a été contrôlée par les anticipations des détenteurs du capital financier. Tous les gouvernements, en même temps qu'ils renonçaient à contrôler l'économie et qu'on rejetait les syndicats, se soumettaient intégralement aux opinions à court terme des détenteurs du capital financier. Cela ne peut durer. Cette situation malsaine ne se maintient que par l'artifice.

On accroissait les taux d'intérêt, parce que les banques voulaient des revenus. Quand les taux d'intérêt augmentent, il y a bien des gens qui gagnent : les banquiers et les principaux créanciers. On augmentait les taux d'intérêt, on augmentait les revenus des actionnaires ; en même temps, on réduisait le pouvoir d'achat. Le système devenait de plus en plus fragile ; vient le moment où on doit constater la dépréciation.

La sortie de crise

Il y a deux manières de réagir. On peut tenter de s'ajuster encore plus au marché financier : on refuse de créer de la monnaie pour des dépenses productives mais on en créera pour maintenir les actions. On n'a pas assez dit que le gouvernement Thatcher a décidé que la Banque d'Angleterre pourrait racheter des actions pour maintenir le marché. Et ceci a paru absolument normal ! Dans la même logique, au nom de la nécessité du marché financier, on pourrait aug-

menter encore l'austérité. Avec le résultat que l'économie s'écroulerait complètement, car je ne crois pas du tout à la possibilité d'une relance allemande et japonaise. Pourquoi ? Parce que l'Allemagne et le Japon sont presque fanatiquement engagés dans des politiques d'austérité ; parce que l'économie japonaise est elle-même une économie extrêmement fragile⁵.

La seule manière, à mon avis, de sortir de la situation de crise, c'est de ne pas suivre les marchés. Si les marchés veulent telle ou telle politique, qu'ils la pratiquent eux-mêmes. Il faut plus que jamais des politiques de plein emploi. Il faut plus que jamais des politiques industrielles, qui maintiennent un certain ordre économique. Il faut plus que jamais des politiques sociales.

Schumpeter disait : le capitalisme mourra si on donne le pouvoir aux hommes d'affaires ! Il les jugeait en effet incapables d'avoir des vues à long terme et des vues générales. Plus nous avançons, plus s'accroissent les coûts généraux de l'économie, ce que François Perroux appelait « les coûts humains de l'économie ». Rien que pour compenser actuellement les attaques à l'environnement, il faut dépenser de plus en plus. Les coûts de santé ne cesseront d'augmenter.

Ce qui est frappant aujourd'hui, c'est moins le progrès technique que le gaspillage du progrès technique. La société actuelle est loin de savoir utiliser les techniques à sa disposition. On ne met pas en oeuvre les techniques anti-pollution, au nom de leur coût. Pas plus qu'on ne construit d'usines sur la lune, ce qui est techniquement faisable. Les recherches dans beaucoup de domaines, les recherches médicales par exemple, sont bloquées faute d'argent. Il faut un événement comme le SIDA pour venir à bout de l'austérité. De plus en plus, l'État doit dépenser et prétendre que l'on peut réduire le rôle de l'État est une illusion. Et c'est une illusion qu'on commence à payer très cher.

Walras et le darwinisme

Je reviens à Walras et aux fondateurs du libéralisme économique. Qu'y a-t-il, en fait, derrière toute cette théorie du marché et de la concurrence ? Et d'abord qu'est-ce que c'est que la concurrence ? Il faut proclamer que la théorie de la concurrence n'est rien d'autre que la théorie de Darwin (la survivance du plus apte). C'est le darwinisme habillé de termes économiques : la concurrence, l'efficacité, la suppression des canards boiteux, tout cela apparaît à la fin du XIXe siècle, quand les économistes découvrent le darwinisme. Et on va en rester là.

Le marché, en soi, cela ne veut absolument rien dire. La réflexion économique en est restée très souvent au stade scolastique ; je crois que la théologie a fait plus de progrès que le raisonnement économique. L'économie, dans la plupart des cas, n'a pas encore eu son Descartes ou son Husserl. Les quelques économistes novateurs, comme Keynes, sont souvent rejetés par la majorité des économistes.

Et à propos du libéralisme. Pour Walras, qu'est-ce que c'est qu'être libre ? Pour Walras, être libre c'est ne pas pouvoir désobéir à la loi, parce que la loi est l'incarnation de la Raison : être libre, c'est faire ce que l'on doit. Or Walras pensait que la société est naturellement impure, anarchique ; elle serait purifiée par l'économie. L'économie néo-classique est un peu l'héritière de la vision positiviste de Comte, dont Walras se réclame d'ailleurs expressément : d'où la haine qu'il voue au christianisme.

Dans la société rationnelle, il y a un État autoritaire et Walras dit que le rôle de l'État sera de forcer la société à se

soumettre aux lois du marché. Il faudra donc supprimer la démocratie, si la démocratie fait prévaloir les incompetents ; il faudra militariser les classes pauvres pour les discipliner ; il faudra ramener les femmes à ce qui est « leur rôle naturel » (Walras a quelques phobies : il n'aime pas les Juifs, il n'aime pas les femmes, il n'aime pas les catholiques, il n'aime pas les protestants, il est partisan de l'Allemagne et c'est un admirateur du général Boulanger...). L'économie néo-classique aura toujours un certain penchant pour les régimes autoritaires, elle ne s'installera qu'assez tard aux États-Unis et, en France pendant l'entre-deux-guerres, le courant des « ingénieurs économiques » se situera du côté de la droite ou de l'extrême-droite.

Il faut montrer que le discours économique dominant, à l'heure actuelle, est sans fondement sérieux et qu'il est possible de relier la science économique sérieuse à une action de type social ou de type moral et que c'est même probablement la condition de l'efficacité économique. Les politiques renonçant aux lois sociales et au plein emploi sont catastrophiques dans tous les sens du terme, économiquement et socialement. Keynes disait : on ne peut pas être économiste si on n'est pas partisan du plein emploi.

Une crise intellectuelle

Chaque fois que je rencontre de prétendus experts économiques, ce qui me frappe, c'est, d'une part, leur obsession du court terme et, d'autre part, cette espèce de cynisme amoral. Quand vous discutez avec des gens du Fonds monétaire international, vous leur dites : les politiques que vous imposez à l'Amérique latine sont des politiques catastrophiques ; tout le monde sait que les plans d'austérité imposés au tiers monde ont coûté trois ou quatre millions d'emplois aux pays développés. Réponse : oui, mais peu importe ; nous raisonnons pour quelques mois, nous suivons la logique des gens qui nous contrôlent. En d'autres termes : maintenons la structure financière, quel que soit le prix à payer, ça n'est pas notre affaire !

Or dans les années 80, les hommes politiques ont eux aussi renoncé à toute vue à long terme ; il est stupéfiant de voir qu'en France, actuellement, on admet que si on ne change rien, on aura un chômage de 19 % en 1992... et personne ne paraît s'inquiéter de savoir comment une société pourra fonctionner avec 18 ou 19 % de chômeurs. Comment pourra-t-on contrôler les immigrés ? Et la natalité : d'un côté, il y a des gens qui vous disent faisons des enfants, faisons des enfants ! De l'autre, on vous dit que les deux tiers des jeunes ne servent à rien.

Il y a donc une crise intellectuelle. La plupart des économistes refusent de se poser ces problèmes. Et pourtant, l'économie est une science de la société. Et c'est pourquoi je crois que c'est probablement dans des organisations comme la vôtre, du côté catholique, qu'on pourrait trouver quelque espoir, dans une société qui de plus en plus refuse de s'interroger sur elle-même. ■

5. Misho Morishima, dans *Capitalisme et confucianisme*, montre que le Japon souffre de ce qu'il est une société aussi totalitaire que l'Union soviétique, où le confucianisme joue le rôle du marxisme-léninisme : le confucianisme prédispose à accepter l'autorité d'une manière passive et la classe dirigeante est orientée vers la volonté de puissance, se souciant très peu du bien-être général. On voit mal dans ce contexte comment le Japon pourrait relancer l'économie mondiale.

lectures

André Fortin et alii : *Histoires de familles et de réseaux. La sociabilité au Québec d'hier à demain* □ Lucien Laverdière : *L'Africain et le missionnaire, l'image du missionnaire dans la littérature africaine d'expression française.*

L'Africain et le missionnaire

Si l'on s'intéresse à l'Afrique, on ne peut pas s'engager dans cet ouvrage du bout des yeux : on s'y embarque sans ambages. L'auteur a parfaitement enregistré le mythe que l'Africain a créé à propos du missionnaire, avec la complicité manifeste de ce dernier. On ne risque pas beaucoup à dire que ce travail fortement documenté, est, à ce jour, ce qui a été écrit de meilleur sur ce sujet.

L'ouvrage raconte d'abord l'épopée que d'aucuns désignent par le raccourci « sous-mission » : l'aperçu historique, manifestement engagé, relève que la colonisation et la christianisation du « continent Noir » ont procédé de la même volonté de puissance. Il y a en effet cent ans, les puissances européennes décidaient, à l'issue de la « Conférence de Berlin », de se partager l'Afrique. Parallèlement, le Pape confiait aux congrégations missionnaires la tâche de convertir « le cœur de l'Afrique qui battait à peine ; l'Afrique dont l'étrangeté était intacte et sans alliage ; les terres situées au bout du monde où personne ne vit, sauf quelques tribus primitives ».

L'insistance sur le choc de la première rencontre permet de saisir la conscience que ces « soldats du Christ » avaient d'eux-mêmes et de leur mission. Sur ce point, la recherche s'est alimentée aux meilleures sources, qui sont encore inaccessibles au commun des mortels (documents de mission, correspondance, diaires...). Puis l'analyse se déplace pour cerner le point de vue de l'Africain. C'est surtout dans la littérature que ce dernier a livré son sentiment sur l'aventure ambiguë du missionnaire. La lecture révèle que l'Africain voue une nette admiration au missionnaire qu'il tient pour un être supérieur. Mais la littérature africaine est aussi le pire tribunal où le missionnaire comparait : la sévérité de la condamnation est directement proportionnelle à l'auréole dont le héros s'est entouré.

Ce qui frappe en premier lieu, dans ce livre, c'est la justesse de l'intuition qui a poussé à porter l'enquête sur le terrain de la littérature : le côté documentaire de la littérature africaine rejette effectivement dans l'ombre le rôle de l'imagination, si bien que, derrière nombre de personnages de romans, le lecteur averti reconnaît sans peine telle ou telle personne bien réelle, et parfois encore vivante. On peut pourtant regretter que l'enquête ne se soit pas maintenue sur ce terrain : toute la première

partie est un long séjour dans les archives. Mais peut-être qu'il n'y a pas lieu de reprocher à l'auteur, lui-même missionnaire, de commencer par chanter la gloire des fondateurs. De toutes manières, il compense par l'érudition ce qui se perd au niveau de la cohérence de l'ensemble : on reste impressionné par la moisson des documents qu'il a fallu dépouiller.

Deux questions prudemment laissées en suspens, méritent d'être tranchées. La première concerne la source principale elle-même : savoir si la littérature africaine existe, ou si « la vraie littérature africaine s'exprimera dans les langues du pays, s'adressera aux populations du pays et traitera de ses problèmes, ou alors, ne sera pas. » (p. 17) Cette question stérile peut être liquidée par les constatations suivantes :

- Aucune langue n'empêche l'Africain de s'exprimer en vérité ;
- Aucun pays n'est actuellement capable de vivre dans l'autarcie linguistique pas plus que dans l'autarcie économique, et l'ouverture à la mondialité est encore plus impérative pour ceux qui se suffisent le moins ;
- Personne n'empêche ceux qui le peuvent d'écrire dans leurs propres langues, mais, de toute évidence, il faudrait d'abord une alphabétisation

massive pour ne pas mettre la char-
rue avant les boeufs.

Il faudrait ensuite se demander pour-
quoi l'image du missionnaire reste si
négative. À ce sujet, le non-dit importe
peut-être davantage que ce qui est clai-
rement exprimé, car, la plupart des
images à propos du missionnaire sont
fausses : ce sont des clichés qui décri-
vent une apparence mythique que le
missionnaire lui-même n'a pas dénon-
cée. Car, « l'intrépide pionnier », bien
protégé par le conquérant-colonisateur
cesse d'être un géant aux exploits in-
imitables. Par ailleurs, le « savant », le
« civilisateur », le « héros », le grand
« sorcier », n'a manifestement pas fait
des miracles : en beaucoup de
domaines, le bilan reste bien maigre.

Il faut y insister : la « galerie prodi-
gieuse » des titres de noblesse fait du
missionnaire un être pas très humain.
Si l'on faisait sauter le barrage des
mythes, il apparaîtrait comme un
homme tout semblable aux autres :
immergé dans les événements qui l'em-
pêchent de voir une bonne part du jeu
qui se trame, il tâtonne, se contredit,
se fourvoie comme nous tous... Vu sous
cet angle, non seulement il devient plus
sympathique parce qu'il nous est plus
proche, mais aussi ce qu'il a fait de
meilleur peut être loué en toute objec-
tivité. Déchargé à la fois des exploits
qu'il n'a pas réalisés et des crimes dont
il n'est pas coupable, le missionnaire
acquiert le loisir de s'engager dans un
jeu neuf comme « frère des hommes »,
« témoin de la catholicité », promoteur
de la solidarité entre les peuples...

Et l'Africain de son côté, se rendra
compte que sa tâche n'est pas de tom-
ber à genoux devant le missionnaire
tout-puissant, ou, inversement, de croi-
ser le fer avec des ennemis vaincus
depuis longtemps. La critique du chris-
tianisme missionnaire est terminée :
tout retour sur ce terrain de bataille

ressemble à une guerre contre des
moulins à vent. ■

Melchior Mbonimpa

Histoires de familles et de réseaux

à qui avez-vous emprunté une
tasse de sucre ou une per-
ceuse, la dernière fois que vous
étiez mal pris ? À moins que vous n'avez
donné un coup de fil au dépanneur ou
engagé des ouvriers pour réparer votre
balcon ? *Histoires de familles et de
réseaux*, en nous introduisant à diffé-
rents modèles de sociabilité qui struc-
turent nos rapports quotidiens avec
notre famille, nos amis et nos voisins,
s'engage dans un champ de recherche
somme toute assez peu développé. En
arrière-scène, les répercussions des
grands bouleversements sociaux —
baisse du taux de natalité, hausse du
taux de divorce et de la participation
des mères de jeunes enfants au marché
du travail —, notamment dans le
domaine des politiques sociales, ajou-
tent du piquant à ce livre dont l'intérêt
réside d'abord dans les nombreux
témoignages rapportés.

Une revue des études de la famille
rurale et de la famille urbaine d'autrefois
précède le déploiement et l'analyse des
résultats d'une enquête menée en 1983-
84, auprès de 370 familles avec enfants,
réparties dans douze quartiers de l'ag-
glomération urbaine du Québec. Mais
le manque de précision quant aux don-
nées méthodologiques de cette enquête
rend parfois difficile l'évaluation des
conclusions présentées. À première
vue, certaines généralisations appelle-
raient des nuances.

Cependant, il ressort clairement que

ce sont les mères, avec leur propre
mère ou leur belle-mère, avec leurs
soeurs et belle-soeurs, avec leurs
« amies de femmes » et leurs voisins
qui créent et alimentent des réseaux
d'entraide et de loisirs modelés par les
cycles de vie (particulièrement l'âge des
enfants) et les cycles saisonniers. Ce
sont d'ailleurs surtout des femmes
(87 %) qui ont accepté de participer aux
interviews. Dès qu'ils comprenaient qu'il
s'agissait d'une enquête sur la famille,
les hommes déclinaient l'invitation ou
la refilaient à leur femme.

Comme Andrée Fortin se situe expli-
citements dans une perspective de
complémentarité des rôles sexuels, elle
tire du matériel analysé un « portrait de
la ménagère heureuse » (p. 207) qui, s'il
renvoie au choix de certaines femmes
de rester à la maison plutôt que de
s'éreinter dans des ghettos d'emplois
mal payés, n'en escamote pas moins
toute discussion avec la sociologie fémi-
niste du travail, de la famille et de l'État.

Suite à un essai de systématisation
des modèles et des stratégies de socia-
bilité, l'auteure avance également que
« la sociabilité actuelle repose en grande
partie sur la fécondité des grand-mères.
Le modèle traditionnel perdra donc sa
place prépondérante au cours des pro-
chaines années. Mais la solution de
rechange existe. On n'est pas coincés
entre la famille élargie et la solitude »
(p. 219).

Que les femmes à la tête de familles
monoparentales, par exemple, aient
trouvé des solutions de rechange est
peut-être un indice de la créativité que
sauront déployer toutes les femmes qui
ne peuvent plus compter sur une famille
nombreuse pour les soutenir. Mais est-
ce pour autant de nature à nous ras-
surer sur l'avenir du partage des res-
ponsabilités sociales envers les
enfants ? ■

Ginette Boyer

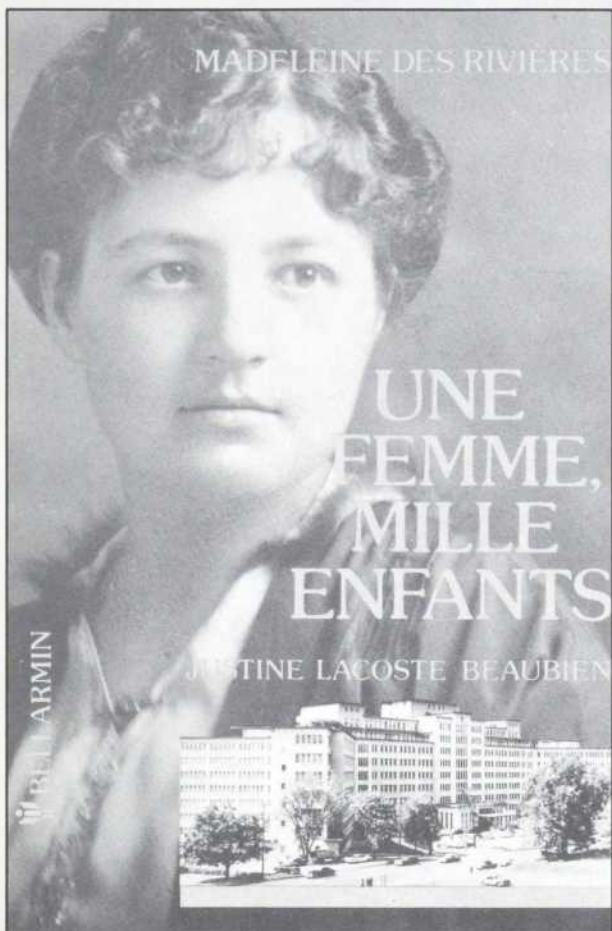
références

André Fortin, avec la
collaboration de Denys
Delage, Jean-Didier
Dufour et Lynda Fortin.
*Histoires de familles et
de réseaux. La socia-*

*bilité au Québec d'hier
à demain*, Éd. Saint-
Martin, 1987 ; Montréal,
225 p.

Lucien Laverdière,
L'Africain et le mission-

*naire, L'image du mis-
sionnaire dans la
littérature africaine
d'expression française*,
Bellarmin, Montréal,
1987 ; 608 pages.



UNE FEMME, MILLE ENFANTS

par Madeleine des Rivières

Le récit de la fondation et de la croissance de l'Hôpital Sainte-Justine et l'histoire de sa fondatrice, Madame Justine Lacoste Beaubien. Une grande page de l'histoire sociale du Québec, évoquée autour de la figure d'une femme audacieuse, féministe, tenace mais avant tout profondément chrétienne. Le soin et la guérison de l'enfant malade ont été sa raison de vivre.

271 pages, 22,95 \$

de nouveau disponible !

TON SILENCE M'APPELLE

par Jean Vanier

« J'avais déjà rencontré Jésus mais je ne l'avais pas rencontré ainsi dans les rejetés. Depuis la création du premier foyer de l'ARCHE, je me sens davantage lié aux rejetés de notre monde. » Une nouvelle vision de l'amour qui vient éclairer la crise spirituelle du monde moderne. Ce livre, désormais classique, paraît aujourd'hui dans la collection « Foi Vivante » en coédition avec les éditions du Cerf.

126 pages , 4,95 \$

JEAN VANIER

TON SILENCE M'APPELLE



FOI VIVANTE



Éditions Bellarmin

8100, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec) Canada
H2P 2L9 — Tél.: (514) 387-2541

relations

mars 1988 2,50 \$ no 538

SOMMAIRE

face à l'actualité 35

Mauvais usage du secret pontifical (J.H.) – Où sont passés les disparus ? (T.B.) – A cappella (F.T.)

dossier 39

Gisèle Turcot	La réforme de l'aide sociale	40
Albert Beaudry	Métamorphose de l'État-providence	42

à deux voix/dépêches 46/52

articles

Jean-Pierre Richard	Le sanctuaire fracassé	47
André Guindon	En parler ou pas ?	53
Alain Parguez	Libre-échange et plein emploi	56

lectures 61

Conception de la page couverture : Anik Lafrenière.

NOTRE PROCHAINE SOIRÉE RELATIONS

Pour renseignements, écrire ou téléphoner à Francine Tardif (ou Pauline Roy) : 387-2541.

Surveiller l'annonce qui paraît dans *Le Devoir*, le jour même de la rencontre.

Le lundi 21 mars 1988, de 19h30 à 22h00, à la Maison Bellarmin
25 Jarry ouest (métro Jarry). L'entrée est gratuite.

Mars (février) 1988
Courrier de la deuxième classe, enregistrement no 0143
Port payé à Montréal
8100 boulevard St-Laurent, Montréal H2P 2L9